# Západočeská univerzita v Plzni Fakulta filozofická

Bakalářská práce

# LA PLACE DES FEMMES FRANÇAISES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Alžběta Biskupová

# Západočeská univerzita v Plzni

# Fakulta filozofická

Katedra románských jazyků

Studijní program Filologie

Studijní obor Cizí jazyky pro komerční praxi

Kombinace angličtina – francouzština

# Bakalářská práce

# LA PLACE DES FEMMES FRANÇAISES DANS LE MONDE DU TRAVAIL

# Alžběta Biskupová

Vedoucí práce:

PhDr. Dagmar Koláříková, Ph.D.

Katedra románských jazyků

Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni

Plzeň 2015

Prohlašuji, že jsem práci zpracovala samostatně a použila jen uvedených pramenů a literatury.
Plzeň, duben 2015

# **PODĚKOVÁNÍ** Ráda bych poděkovala paní PhDr. Dagmar Koláříkové, Ph.D. za její cenné rady, připomínky, odborné vedení a čas, který mi věnovala.

# Table des matières :

1	INTRODUCTION	1
	L'ÉVOLUTION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LA DCIÉTÉ FRANÇAISE	4
	2.1 Les femmes et l'éducation	4
	2.2 Les femmes et la politique	7
	2.3 Les femmes et la maternité	.11
3	LE TRAVAIL DES FEMMES	16
	3.1 En France du XIX <sup>e</sup> siècle	16
	3.2 En France du XX <sup>e</sup> siècle	21
	3.3 En France du XXI <sup>e</sup> siècle	25
4	LES FEMMES ET LA CARRIÈRE	28
	4.1 Que disent les statistiques ?	28
	4.2 La présence des femmes françaises dans les organes dirigeants en comparaison avec les autres pays de l'UE	30
	4.3 Pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées aux	
	postes d'encadrement ?	32
	L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES FEMMES T LES HOMMES	34
	5.1 Comment supprimer l'écart salarial ?	
	5.2 L'écart salarial selon les différents secteurs d'activité	. 36

	5.3 Les conséquences de l'écart de rémunération	. 37
6	LES NOUVEAUX MÉTIERS DES FEMMES FRANÇAISES	. 39
	6.1 En XX <sup>e</sup> siècle	. 39
	6.2 En XXI <sup>e</sup> siècle	. 40
	6.3 La variation selon les différents secteurs d'activité	. 40
	6.4 Les métiers toujours appartenant aux hommes	. 42
UI	LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE :	
RI	ÉPUBLIQUE TCHÈQUE	. 43
	7.1 Le droit de vote	. 43
	7.2 La représentation gouvernementale	. 44
	7.3 La représentation à l'Assemblée nationale et au Sénat	. 45
	7.4 La représentation des femmes au Parlement européen	. 46
	7.5 Le Premier ministre ou le Président ?	. 48
8	CONCLUSION	. 50
9	BIBLIOGRAPHIE	. 52
	9.1 Monographies consultées	. 52
	9.2 Sources électroniques	. 52

1	0 RESUM	ME57
	10.1	Résumé en tchèque57
	10.2	Résumé en français58
1	1 ANNEX	(ES59
	11.1	Les femmes dans les gouvernements
	tchèque	es 1992-201559
	11.2	La part des femmes françaises parmi les députés 61
	11.3	La part des femmes au Parlement européen
	selon le	es pays62
	11.4	Évolution de la part des femmes
	au Parle	ement européen63
	11.5	Proportion des hommes et des femmes
	au Parle	ement européen63
	11.6	% des femmes aux Parlements européen
	et natio	naux 64
	11.7	Participation aux élections européennes en 2014 65

### 1 INTRODUCTION

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain ».

#### Stendhal

Les femmes sont toujours sous-représentées dans la société. Et même si on peut penser que cela concerne seulement les pays postcommunistes, ce n'est pas le cas. Depuis des années, on entend que les pays d'Europe de l'Ouest sont plus développés que les pays d'Europe centrale et orientale. On pourrait alors penser qu'au XXIe siècle, l'égalité homme-femme est devenue réalité en France. Défavorisées à travers des siècles, les femmes françaises ont-elles aujourd'hui le droit d'être partout où elles le souhaitent et quand elles le souhaitent ? Est-ce qu'elles ont accès à toutes les fonctions dans les mêmes conditions que les hommes? Telles sont certaines des questions auxquelles le présent mémoire de licence tente de répondre, car il porte sur « La place des femmes françaises dans le monde du travail ». J'ai choisi ce thème parce que je suis intéressée par la question des droits des femmes dans les différents pays. Et comme j'aime beaucoup la France, il me semblait pertinent de choisir le sujet de la situation des femmes au sein de la société française comme le thème de mon mémoire.

Le présent mémoire a donc pour objectif de retracer la situation des femmes françaises au travail et d'observer comment elle s'est évoluée pendant les deux derniers siècles ainsi que de comparer la situation des femmes françaises avec celle des femmes tchèques dans le domaine de la politique.

Le mémoire se compose de la partie théorique et de la partie pratique. Il commence par l'introduction qui sert à expliquer l'objectif du mémoire et à présenter brièvement son contenu. Le corps du travail est réparti en six chapitres dont cinq sont théoriques et un chapitre est pratique.

Le premier chapitre théorique parle de l'évolution de la place des femmes françaises dans la société. C'est un regard en arrière pour récapituler quelles étaient les conditions de vie des femmes dans l'histoire de la France. C'est là où on mentionne le droit d'étudier ou le droit de vote.

Le deuxième chapitre est consacré au travail des femmes aux XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Dans ce chapitre, on peut observer comment les emplois et les conditions de travail des femmes ont évolué selon la situation politique, c'est-à-dire pendant les guerres ou la crise économique.

Le chapitre qui suit nous présente la carrière professionnelle des femmes ainsi que leurs chances de promotion et les obstacles à l'évolution de leur carrière. C'est là où nous apprenons pourquoi les femmes sont encore sous-représentées parmi les cadres et comment améliorer leurs possibilités de carrière.

Le quatrième chapitre est dédié au salaire et surtout à l'écart salarial entre les femmes et les hommes, ses causes et conséquences dans la vie des femmes. À la fin de ce chapitre, on propose quelques possibilités d'amélioration de la situation.

Dans le cinquième chapitre, on décrit les nouvelles professions des femmes aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et on observe quels sont les métiers appartenant toujours plutôt aux hommes.

Dans le sixième chapitre qui est la partie pratique, il s'agit d'une étude comparative de la situation des femmes tchèques et françaises en politique ainsi que leur participation aux gouvernements et aux organismes européens.

Le mémoire se termine par une conclusion qui a pour objectif de déterminer les principaux aspects du travail et de résumer les connaissances acquises dans le cadre du présent mémoire.

Les références bibliographiques apparaissent après la conclusion. Elles sont en ordre alphabétique et reprennent les documents utilisés dans le présent mémoire. La bibliographie est répartie en deux catégories, les monographies et les sources électroniques. Vu que le sujet est un sujet actuel, on a travaillé beaucoup avec les informations sur les sites d'internet pour pouvoir obtenir les informations les plus récentes concernant le thème du présent mémoire.

Ensuite, il y a un résumé en tchèque et celui en français et les annexes. Les annexes contiennent les graphiques et les tableaux pour illustrer la problématique étudiée.

Le présent mémoire est destiné non seulement aux lecteurs qui sont intéressés par la problématique de la parité entre les hommes et les femmes, mais aussi à tous ceux qui veulent apprendre quelque chose de nouveau sur le sujet d'égalité et approfondir leurs connaissances concernant l'évolution de la place des femmes.

# 2 L'ÉVOLUTION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Dans l'histoire, les femmes n'étaient pas acceptées dans la société de la même manière qu'à cette époque. Avant, il était difficile d'être une femme. La femme avait ses propres devoirs, par exemple s'occuper de la famille et de la cuisine. Parfois, elle devait aussi représenter son mari dans la société. Mais c'était l'homme qui avait le dernier mot et c'était l'homme qui avait le droit de décider et de faire tout ce qu'il voulait. Si la femme était mariée, c'était son mari qui a décidé de ce qu'elle devait faire, si elle était célibataire, le pouvoir de décider appartenait à son père. Le Code civil de 1804 (appelé le Code Napoléon) consacre l'incapacité juridique de la femme mariée. Ce code institutionnalisait en droit l'infériorité des femmes : l'accès aux lycées ou aux universités leur a été interdit, elles ne pouvaient ni signer de contrats ni gérer leurs biens, elles ne pouvaient pas exercer un travail ou voyager sans l'autorisation de leur mari, etc.1 La société telle que nous la connaissons aujourd'hui devait passer par beaucoup d'étapes d'évolution avant de finir par ce qu'on connaît de nos jours. Le développement n'a pas concerné seulement la place des femmes dans la société, mais aussi le droit des femmes, l'éducation des femmes et bien sûr la problématique de maternité et de la famille. C'est sur quoi on va se focaliser dans ce chapitre en essayant de répondre aux questions suivantes : Comment la société s'est évoluée ? Quels étaient les plus grands changements concernant les femmes ?

#### 2.1 Les femmes et l'éducation

L'accès à l'enseignement des filles s'est développé lentement en France. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les écoles étaient uniquement pour les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DELMAS, Jean-Christophe. *La place des femmes dans la vie politique et sociale en France au XXe siècle* [en ligne]. [consulté le 15 février 2015]. Disponible sur :

http://www.lyceedadultes.fr/sitepedagogique/documents/HG/HG1S/1S\_H24\_T5\_Q2\_C3\_La\_place\_des\_f emmes\_dans\_la\_vie\_politique\_et\_sociale\_en\_France.pdf.

garçons et cela a duré encore longtemps avant que les femmes aient finalement réussi dans leur bataille pour pouvoir étudier. Le 23 juin 1836, il y avait une ordonnance qui a organisé l'enseignement primaire pour les filles.<sup>2</sup> Pendant la révolution en 1848, les femmes ont créé quelques associations pour les droits des femmes, comme *Club des femmes* d'Eugénie Niboyet, et des journaux, comme *La Voix des femmes*.<sup>3</sup>

Grâce à la Loi Falloux du 15 mars 1850, les communes de plus de 800 habitants devaient ouvrir une école pour les filles. La première femme qui était autorisée à se présenter au baccalauréat était l'institutrice Julie-Victoire Daubié, elle l'a obtenu le 17 août 1861. Le 1<sup>er</sup> octobre 1862, Élisa Lemonnier a ouvert la première école professionnelle pour filles.<sup>4</sup>

Très tôt après, en 1867, Victor Duruy a créé le premier lycée pour les filles et ce fait a donné naissance à la loi Victor Duruy qui a prévu l'école pour les filles dans toutes les communes qui comptaient au moins 500 habitants. Mais pour pouvoir participer à l'enseignement secondaire, les femmes devaient attendre jusqu'au 21 décembre 1880 où la Loi Camille Sée est entrée en vigueur. Pendant la IIIe République, dans les années 1881-1882, Jules Ferry et Paul Bert ont institué l'instruction élémentaire obligatoire pour les filles comme pour les garçons jusqu'à l'âge de treize ans. Néanmoins, même si c'était un grand succès pour les femmes de pouvoir suivre les cours, elles ne pourraient suivre que les cours de grec, de philosophie et de cuisine. Alors, l'éducation des garçons était toujours supérieure à celle des filles.<sup>5</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> SCHRECK, Nicolas. *Histoire de la scolarisation en France* [en ligne]. 2012 [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur :

http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/education\_reichsland/histoire.php?parent=13.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Wikipédia: *L'Encyclopédie libre* [en ligne]. [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/La\_Voix\_des\_Femmes.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> *Le Droit au savoir* [en ligne]. 2010 [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur : http://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/datecles\_4.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Le Droit au savoir* [en ligne]. 2010 [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur : http://travailemploi.gouv.fr/IMG/pdf/datecles\_4.pdf.

Après la parution de toutes ces lois, les écoles différentes ont été ouvertes pour les filles au XX<sup>e</sup> siècle. Cela a commencé en 1906 où les écoles de chante ont été ouvertes pour les femmes. En 1919, après la Grande Guerre, un baccalauréat exclusivement féminin a été créé. Même si les femmes étaient déjà autorisées à étudier et à passer leur baccalauréat, les programmes d'études des filles et des garçons n'étaient pas identiques et on peut dire la même chose du baccalauréat. Mais la situation a changé en 1924 où les programmes d'études sont devenus identiques pour les deux sexes et le baccalauréat des filles était équivalent à celui des garçons.<sup>6</sup>

L'évolution a continué et le 18 février 1938, les femmes mariées pouvaient enfin s'inscrire à l'université. C'était un grand pas pour la société française même si la condition d'être mariée n'était pas encore idéale. En 1939, l'école des ponts et des chaussées s'est aussi ouverte pour les filles. Les écoles pour les filles et pour les garçons ont été séparées jusqu'à l'an 1960 où les écoles publiques sont devenues mixtes. Après ce changement, les écoles spécialisées sont aussi devenues mixtes. En 1970, c'était l'école polytechnique, en 1972, l'école marine marchande et en 1978, l'école air.<sup>7</sup>

Depuis ce temps-là, les filles françaises ont le droit d'étudier, d'obtenir les mêmes diplômes que les garçons et de suivre les mêmes cours en commun avec les garçons. Aujourd'hui, il peut nous sembler un peu incroyable que cela fasse seulement moins de 60 ans que les filles françaises ont la même possibilité d'étudier que les garçons et que les classes sont mixtes. Mais depuis 1836, c'est quand même une très grande évolution.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 59-63

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 37, 61, 63.

# 2.2 Les femmes et la politique

On va introduire ce sous-chapitre en citant Laurent Fabius, ancien Premier ministre socialiste et depuis l'élection de François Hollande en 2012, le ministre des Affaires étrangères, qui a dit en 1996 : « Il est plus facile à céder son siège à une femme dans l'autobus, qu'à Assemblée nationale ». Il a marqué de cette façon peu galante son désaccord avec Lionel Jospin qui s'est prononcé pour une plus grande représentativité féminine. Ses paroles témoignent de l'inégalité politique persistante envers les femmes.

Les femmes françaises n'avaient pas pendant des siècles leur droit de vote, elles n'avaient même pas le droit d'être élues. En 1907, les femmes pouvaient voter et être élues aux Conseils des prud'hommes. Le 3 mai 1908, il y avait une manifestation à Paris pour le droit de vote. Tout cela s'est passé pendant les élections municipales.9

Comme rien n'a changé pour les femmes, une féministe, Jeanne Schmahl, a créé l'Union française pour le suffrage des femmes, laïque et radicale en 1909. En 1910, une vingtaine de féministes se sont présentées aux élections législatives mais leurs candidatures ont été rejetées. 238 députés sur 591 ont refusé le vote des femmes en février 1914, ce qui a provoqué d'autres manifestations des femmes pour leur droit de vote, par exemple en juillet 1914. Mais avec la Première Guerre mondiale, les féministes ont laissé de côté leurs revendications sociales et politiques pour pouvoir mieux servir leur patrie. 10

<sup>.</sup> \_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 71.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 59, 71.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 71,73.

Pendant la Grande Guerre, c'étaient les femmes qui devaient s'occuper de tout. Elles devaient remplacer les hommes dans la vie quotidienne. Quand la guerre a fini, les féministes ont de nouveau demandé leur droit de vote. En novembre 1918, le Sénat a nommé une commission qui a été chargée d'examiner la question du vote des femmes et en 1919, la Chambre des députés a voté une proposition de loi en faveur des droits politiques des femmes. « Séduire et être mère, c'est pour cela qu'est faite la femme », c'est bien ce que le sénateur Alexandre Bérard a dit en 1919. Selon lui, les femmes ne pouvaient pas comprendre les enjeux politiques parce qu'elles se laissaient influencer par leurs émotions, elles étaient sous l'influence du clergé et n'étaient pas faites, de façon générale, pour le combat politique.

Mais bien que dans les autres pays situés près de la France les femmes aient déjà gagné leur bataille pour le droit de vote et que le pape Benoît XV se soit déclaré en faveur du droit de vote des femmes, le Sénat a néanmoins repoussé la proposition des députés en 1922. Mais les femmes n'ont pas perdu l'espoir. En 1924, elles ont fondé l'Union nationale pour le vote des femmes et en 1925, les candidates communistes se sont présentées aux élections municipales. Malheureusement leur démarche a été invalidée parce que les femmes n'étaient pas éligibles. 12

En 1936, Léon Blum a fait entrer trois femmes dans le gouvernement du Front populaire, Irène Joliot-Curie, Suzanne Lacore et Cécile Brunschvicg. Quand la Seconde Guerre mondiale a commencé, on pouvait voir que les femmes étaient au moins dans une situation égale

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> DELMAS, Jean-Christophe. *La place des femmes dans la vie politique et sociale en France au XXe siècle* [en ligne]. [consulté le 25 février 2015]. Disponible sur :

http://www.lyceedadultes.fr/sitepedagogique/documents/HG/HG1S/1S\_H24\_T5\_Q2\_C3\_La\_place\_des\_f emmes\_dans\_la\_vie\_politique\_et\_sociale\_en\_France.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris: Le Pré aux Clercs, 1999, p. 75.

aux hommes. Elles étaient égales aux hommes devant le danger et la mort. Ce qui était encore plus sûr pour les femmes juives. Pendant la Résistance, les femmes ont représenté de 20 à 30 % des effectifs des réseaux de Résistance et c'est pourquoi Charles de Gaulle, en 1942, a déclaré qu'une fois le territoire serait libéré, les femmes françaises pourraient élire l'Assemblée nationale comme les hommes.<sup>13</sup>

C'était le 23 mars 1944 que l'Assemblée consultative d'Alger a accordé le droit de vote aux Françaises et Charles de Gaulle l'a ratifié par une ordonnance le 21 avril 1944. Après presque 50 ans qui se sont écoulés depuis le commencement de leur bataille, les femmes françaises sont allées voter le 20 avril 1945 pour la première fois dans leur histoire. En 1946, le préambule de Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.<sup>14</sup>

Dans les années 1946 et 1947, le taux d'élues aux premières assemblées et au Sénat a atteint 7 %. Néanmoins, il est intéressant que le général de Gaulle n'ait demandé à aucune femme d'entrer dans son gouvernement. Mais cela n'a pas tardé et en 1947, pour la première fois en France, une femme était nommée ministre dans le gouvernement de Robert Schuman. C'était Germaine Poinso-Chapuis et elle était nommée ministre à la Santé publique.<sup>15</sup>

En 1970, Simone Veil est devenue première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature. Pendant les élections présidentielles en 1974, Arlette Laguiller a posé sa candidature comme la première femme de l'histoire française. Deux autres femmes ont encore été encouragées par cette tentative et pendant les élections

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 78

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 78-79.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 78-79.

présidentielles en 1981, ce n'était pas seulement Arlette Laguiller qui a posé sa candidature mais aussi France Garaud et Huguette Bouchardeau. Yvette Chassagne était la première femme préfet dans le Loir-et-Cher. En 1984, Edwige Avice était nommée au secrétariat d'État à la Défense et Georgina Dufoix devenait une porte-parole du gouvernement. Avec le gouvernement de Jacques Chirac, le nombre des femmes à la tête du gouvernement a diminué et en 1986, il y avait seulement quatre femmes dont une seule, Michèle Barzach, était ministre à la Santé. 16

En 1989, Catherine Trautmann est devenue maire de Strasbourg et était alors la première femme à diriger une ville de plus de 100 000 habitants. Benoîte Taffin est devenue en 1989 première femme maire d'un arrondissement parisien et Édith Cresson était première à devenir Premier ministre dans les années 1991-1992.<sup>17</sup>

Pour ne pas être taxé du sexisme, Alain Juppé a placé une dizaine de femmes dans des petits ministères et secrétariats mais un mois plus tard, elles ont été renvoyées dans leurs pénates. Ce qui a bien sûr provoqué des protestes et en juin 1996, le « Manifeste des Dix pour la parité » était signé. Cette notion était inspirée par la notion américaine qui a été destinée à encourager les employeurs à embaucher un certain quota des Noirs, alors qu'en France, celle-ci concernait les femmes. Cela a fonctionné et en novembre 1998, les députés ont adopté, à la majorité absolue, le projet de révision constitutionnelle qui dit que les hommes et les femmes sont désormais politiquement égaux en ce qui concerne leur accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives.<sup>18</sup>

<sup>5</sup> Т

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 83, 85.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 84-85.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 85.

### 2.3 Les femmes et la maternité

Dans ce sous-chapitre, nous allons nous consacrer à la situation des femmes au regard de la vie familiale en France du XX<sup>e</sup> siècle. Cette partie va aussi passer en revue les différentes méthodes contraceptives et les droits qui sont accordés aux mères dans ce pays.

Avoir un enfant sans être marié était presque inimaginable en France pendant longtemps. Et le fait de se divorcer était tabou jusqu'au 1941 où les femmes étaient autorisées de se divorcer si leurs mariages ont duré plus de 3 ans. <sup>19</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, parmi les méthodes contraceptives, les préservatifs étaient les plus utilisés et la question de l'avortement n'était même pas encore posée.

C'est aussi l'âge au premier mariage qui a évolué. Jusqu'au début du XXe siècle, la majorité matrimoniale était fixée à 25 ans pour les garçons et à 21 ans pour les filles. Le mariage de celles-ci n'était autorisé qu'après la demande en mariage auprès de leur père. La femme était sous la tutelle de son mari. Le nombre moyen d'enfants par femme était de 2,79. La législation sur le mariage de 1907 a abaissé la majorité matrimoniale à 21 ans pour les deux sexes. L'âge de la majorité matrimoniale permettait de s'unir sans le consentement des parents. En 1909, la loi a institué le congé de maternité de 8 semaines. Pendant ce temps, les femmes ne recevaient pas leur rémunération, mais leur contrat de travail n'était pas rompu.<sup>20</sup>

En 1910, l'âge au premier mariage n'était plus de 21 ans mais de 22 ans et le nombre d'enfants par femme était de 1,65. Grâce aux combats féministes et syndicalistes, les institutrices ont obtenu le droit à

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999,

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 15, 37, 45.

un congé de maternité payé. La loi de 1912 a autorisé la reconnaissance de la paternité hors du mariage. Avec la Grande Guerre, la situation au foyer a changé. Comme les hommes sont partis se battre, c'étaient les femmes qui devaient gérer seules le foyer, s'occuper de leur famille.<sup>21</sup>

Dans les années 20, il y avait beaucoup de fiancées non épousées qui ont perdu leur fiancé à la guerre, appelées « les veuves blanches ». L'âge au premier mariage s'est élevé et a atteint 24 ans et le nombre moyen d'enfants par femme était de 2,42. Le 31 juillet 1920, la loi qui interdisait toute propagande en faveur de la contraception et réprimait la provocation à l'avortement a été adoptée. Trois ans plus tard, la loi a défini l'avortement comme un délit. La seule méthode de contraception autorisée était le préservatif masculin qui était destiné à se protéger des maladies vénériennes. En 1921, Kotex a inventé la première serviette hygiénique, ce qui était, en son temps, une invention révolutionnaire pour l'hygiène féminine. En 1928, la loi a institué le congé de maternité de deux mois pleinement rémunéré pour les femmes qui travaillaient dans les fonctions publiques.<sup>22</sup>

L'État impose donc une sexualité normative, liée à la reproduction, néanmoins les années 30 sont marquées en France par la libération des mœurs et la libération sexuelle. De nouvelles méthodes contraceptives ont vu le jour. Par exemple en 1930, la méthode Ogino a été mise au point. Elle est basée sur le calcul de la période d'ovulation et consiste à éviter le rapport sexuel entre le 11e et le 18e jour du cycle féminin. En 1937, les méthodes de contraception se sont encore améliorées, les femmes ont pris la température rectale chaque matin, ce qui les a aidées à distinguer l'ovulation. L'âge au premier mariage était de 23 ans et le

<sup>. .</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999,

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 35, 45.

nombre moyen d'enfants par femme était de 2,16. Les femmes étaient très souvent au foyer. En 1939, le Code de la famille fixe l'allocation de la mère au foyer égale à 10 % du salaire moyen départemental. Ce salaire était versé à la mère jusqu'à ce que son dernier enfant ait 14 ans.<sup>23</sup>

Dans les années 40, les femmes françaises étaient de nouveau souvent seules dans leur foyer à cause de la Seconde Guerre mondiale. L'âge au premier mariage était de 24 ans et le nombre moyen d'enfants par femme était de 2,11. Il y avait un changement dans la question du divorce : selon a loi de 1941, les époux mariés depuis moins de trois ans ne peuvent pas divorcer. Et la loi de 1942 imposait aux futurs époux de fournir un certificat médical prénuptial. En 1945, le congé de maternité obligatoire de 8 semaines et indemnisé à 50 % a été institué par la loi (deux semaines avant l'accouchement et six semaines après).<sup>24</sup>

En 1950, l'âge au premier mariage était de 23 ans et le nombre moyen d'enfants par femme était de 2,7. Le salariat se construit sur le modèle de l'homme pourvoyeur principal de ressources de la famille et de la femme inactive au foyer. En 1950, la fête des Mères était instituée. On a remarqué une grande évolution contraceptive dans les années 50, parce que c'était en 1956 que la première pilule contraceptive a été mise au point par l'Américain Gregory Pincus avec l'aide de John Rock.<sup>25</sup>

Les années 60 étaient les premières années que l'on peut appeler vraiment révolutionnaires. Et ce n'est pas seulement grâce à l'évolution de contraception mais aussi parce qu'il y avait les premiers couples non mariés. L'âge au premier mariage des femmes qui ont décidé de se marier était de 23 ans et le nombre moyen d'enfants par femme s'est

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 43, 47.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 37, 47, 51.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 47, 57.

élevé à 2,84. En 1960, les mères célibataires pouvaient bénéficier d'un livret de famille. En 1963, la 1<sup>re</sup> pilule était commercialisée en France et en 1964, on assiste à la fin du baby-boom. En 1966, le congé de maternité est passé à quatorze semaines et en 1967, la pilule est finalement autorisée par la loi Neuwirth. C'était un médicament hormonal qui a bloqué l'ovulation. En 1968, le mot « contraception » est entré dans le dictionnaire de l'Académie française.<sup>26</sup>

Depuis 1970, la femme mariée a la possibilité de contester la paternité du mari et de transmettre son nom de jeune fille à ses enfants. Ce n'était plus seulement le père qui pouvait décider dans la famille mais les deux parents ensemble. Mais l'homme est resté quand même le chef de famille pour des plans fiscaux et administratifs. En 1971, le congé de maternité est passé à un remboursement de 90 % du salaire brut. En 1973, la mère pouvait aussi, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant. En 1974, les mineurs n'avaient plus besoin d'une autorisation parentale pour pouvoir utiliser la pilule. En 1975, la loi Veil a autorisé l'interruption volontaire de grossesse, ce qui est devenu définitif en 1979. La loi de 1975 a permis le divorce par consentement mutuel. Les époux ne devaient plus prouver la faute de leur conjoint. L'adultère ne constitue plus un délit pénal. À cette époque, le concubinage était très en vogue et 7 % des enfants sont nés hors mariage. L'âge au premier mariage était de 22 ans et le nombre moyen d'enfants par femme de 2,24.27

Dans les années 80, un grand nombre des femmes restent célibataires, y compris les mères (135 000), 11 % des enfants sont nés hors mariage. L'âge au premier mariage était de 23 ans et le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,85. En 1980, la loi interdit de

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 37, 47, 69, 79.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 39, 47, 49, 87.

licencier une femme enceinte. La durée légale du congé de maternité était fixée à 16 semaines. Concernant la contraception, en 1982, la pilule du lendemain a été mise au point par le docteur Baulieu. Toujours en 1982, la loi a permis de rembourser l'interruption volontaire de grossesse. En décembre 1985, l'égalité des époux dans les contrats matrimoniaux a été établie. La notion de chef de famille a été supprimée et même les services fiscaux ont commencé à demander à l'épouse d'apposer sa signature sur la déclaration d'impôts du couple. L'enfant pouvait prendre le nom de son père ou de sa mère.<sup>28</sup>

En 1990, la situation familiale d'une femme a beaucoup changé. Un mariage sur deux a fini par un divorce en région parisienne et un mariage sur trois conduit au divorce en province. En France, 30 % des enfants sont nés hors mariage et il y avait 978 000 mères célibataires (fillesmères) ou divorcées. L'âge au premier mariage était le plus haut pendant le XX<sup>e</sup> siècle – 26 ans. Le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,70. La situation a changé aussi pour les femmes mariées, en 1990, un arrêt de la Cour de cassation a reconnu un viol entre les époux. Depuis 1992, un homme qui a battu sa femme était passible d'une peine prononcée par le tribunal correctionnel. En ce qui concerne la contraception, la publicité pour les préservatifs était acceptée, parce qu'il y avait beaucoup de personnes malades du SIDA. En 1998, le concept par ordinateur de poche Persona a permis à la femme d'identifier ses périodes de non fertilité et a ainsi amélioré la méthode Ogino. C'était aussi en cette année que le Viagra est arrivé en France. Depuis 1999, la pilule du lendemain Norlevo est autorisée à la commercialisation.<sup>29</sup>

<sup>.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 41, 47, 49, 99.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 47, 49, 107, 113.

## 3 LE TRAVAIL DES FEMMES

Les femmes ont toujours travaillé. Mais comme nous avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, c'est le plus souvent dans le foyer que la femme a travaillé. Son travail le plus important était de s'occuper de la famille, de cuisiner et de faire le ménage. Les femmes qui vivaient dans une ville pouvaient aussi avoir une femme de ménage, qui les aidait, mais cela a concerné seulement les familles riches, les familles bourgeoises. Les femmes habitant à la campagne devaient s'occuper toutes seules de tout. Ce sont les femmes qui devaient se lever le plus tôt et qui sont allées se coucher le plus tard. Si on veut comparer le travail des femmes et des hommes, on ne trouve pas beaucoup de différences. Évidemment, les femmes n'ont pas effectué le travail qui était trop difficile pour elles, par exemple les femmes ne travaillaient pas dans les mines. Mais cela n'a pas fait une grande différence. Les femmes devaient travailler comme les hommes. Il y avait même des moments où la femme était la seule à travailler dans la famille. C'était pendant la Grande Guerre que la femme est devenue la seule responsable de la famille. Mais malheureusement, même si elles ont travaillé autant que les hommes, dans les mêmes domaines et aux postes identiques, elles n'ont pas touché le même salaire que les hommes. Et pourquoi ? C'est aussi une des questions qu'on va se poser dans ce chapitre. D'autres questions sur lesquelles nous allons nous concentrer sont par exemple Comment a-t-on divisé le travail entre les femmes et les hommes ? Quelles étaient les conditions de travail des femmes? Pourquoi les employeurs ont-ils préféré d'embaucher un homme à la place d'une femme ?

#### 3.1 En France du XIX<sup>e</sup> siècle

Le XIXe siècle est connu comme le siècle d'industrialisation. Mais même si les autres pays, par exemple l'Angleterre, devenaient vite industrialisés, la France est restée surtout agricole. Avant l'industrialisation, les femmes ont exercé des métiers de façon

indépendante. Quand les femmes ont commencé à exercer une activité professionnelle, il n'était pas sûr qu'elles puissent s'occuper encore du foyer. Mais les femmes sont vraiment capables de faire plusieurs choses, alors elles allaient travailler et s'occupaient de la famille et du foyer en même temps. On pouvait observer une différence entre le travail des femmes et celui des hommes. Le plus intéressant est de comparer un salariat régulier des hommes et un salariat sporadique des femmes qui travaillaient d'abord dans la sphère domestique. À cette époque-là, on pouvait trouver des métiers qui étaient exercés seulement par les femmes. Il s'agissait du travail de la soie et de la fabrication de vêtements. Parmi les professions types, on peut citer entre autres les lingères, brodeuses, bonnetières, modistes, etc.<sup>30</sup>

Les femmes habitant à la campagne ont travaillé dans les fermes comme journalières. La liste de leurs tâches est très longue : elles devaient aussi filer, coudre, tricoter, cultiver des potagers et élever des volailles ainsi que vendre leurs produits sur le marché, etc.. La situation autour des villes était un peu différente, là les femmes pouvaient devenir par exemple nourrices en s'occupant des enfants. À cette époque-là, les nourrices dans des familles d'artisans ou de boutiquiers s'occupaient des enfants dans les ateliers ou dans la boutique. Les familles les plus aisées ont préféré laisser la nourrice s'occuper de leurs enfants à domicile.<sup>31</sup>

En ce qui concerne l'industrie rurale et l'atelier urbain, le travail des femmes était indispensable dans ces domaines. Les femmes se chargeaient de la préparation et de la finition du travail et ont remplacé leur mari. La fabrication des dentelles était un secteur d'activité qui employait majoritairement les femmes. Les hommes ont profité du fait qu'ils n'étaient plus tous seuls à travailler et ont laissé les femmes et les enfants accomplir les travaux les plus ingrats, mais aussi les moins bien payés. Alors, les femmes ont beaucoup travaillé, mais leur rémunération

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 8, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 9.

était plus faible que celle des hommes. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les femmes se sont opposées au machinisme. Comme elles travaillaient à domicile, les internats d'usines et ouvroirs où les jeunes filles ont travaillé gratuitement leur faisaient une concurrence malhonnête, donc elles s'y attaquent violemment.<sup>32</sup>

Dans les années 1850-1860, le plus grand nombre des femmes a toujours travaillé dans l'industrie textile, mais on pouvait déjà observer la pénétration des femmes dans les différents secteurs de production. Beaucoup de femmes et aussi d'enfants étaient employés dans la fabrication du sucre de betterave, dans la conserverie, dans l'industrie du papier et aussi dans la production de faïence fine. Les femmes se présentaient aussi dans la métallurgie, mais là, elles pouvaient être employées seulement dans les fabrications légères, comme la quincaillerie ou fabrication des clous ou des épingles. Celles qui ont été employées dans les mines triaient et lavaient le charbon provenant des carreaux de mine. 33

Dans les années 1860-1900, on pouvait remarquer que l'activité des femmes a dépeint leur vie familiale. Celles qui n'étaient pas mariées et étaient sans enfants ont exercé le travail à plein temps. Mais après le mariage et la naissance des enfants, beaucoup de femmes ont cessé de travailler. Dans les familles ouvrières, c'est le travail des enfants qui était préféré à celui des femmes. Quand les enfants ont atteint l'âge de travailler, les mères ont quitté leur emploi : d'où est venue aussi la politique des employeurs qui ont réservé les emplois mieux rémunérés aux femmes célibataires.<sup>34</sup>

Même si, pendant toutes ces années, on a distingué différents postes de travail, la question sur la profession n'était introduite qu'en 1851. À cette époque-là, les travailleurs étaient caractérisés par le

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 10, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 13, 14.

secteur d'activité et non par leur profession individuelle. Mais au moins, à chaque individu, homme ou femme, était affectée une profession en 1851. Il existait aussi une autre catégorie, dans laquelle étaient comprises les femmes qui vivaient du revenu de leur mari et les enfants en bas âge qui vivaient à charge de leurs parents. Les professions des femmes étaient reconnues d'une manière différente que celles des hommes. Il y avait une tendance de classer la femme selon le travail que son mari a effectué. Cela a concerné surtout les entreprises familiales. Les salaires masculins étaient censés pour assurer la survie de l'homme et aussi de toute sa famille. Les salaires féminins ne permettaient pas aux femmes même leur propre survie. Pour Jean-Baptiste Say, le principal économiste classique français, le travail des femmes était « moins productif pour la société que celui des hommes ».35

En 1896, un tiers des femmes est compté dans la population active. On reconnaît 5 domaines d'activité où 90 % des salariés sont des femmes. Il s'agit des domaines suivants : l'agriculture, le travail des étoffes et le vêtement, le service domestique, le commerce et l'industrie textile. En ce qui concerne l'agriculture et le commerce, les femmes représentent un tiers des actifs. 87 % des femmes étaient employées dans le travail des étoffes et du vêtement et 81 % dans le service domestique. Ce sont surtout ces travaux dans lesquels les femmes ont dominé. Dans l'industrie textile, les femmes ont représenté la moitié des travailleurs. Le travail des étoffes et l'industrie textile ont compris quatre femmes sur cinq. Parmi les professions libérales, les femmes travaillaient surtout comme institutrices, 58 % d'entre elles étaient enseignantes.<sup>36</sup>

Depuis les années 1880, l'âge légal du travail est de treize ans. Les femmes étaient plus nombreuses au travail que les plus jeunes, elles quittaient aussi le marché plus tôt que les hommes en exerçant n'importe quelle profession. Devenir le chef d'établissement avant vingt-cinq ans

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 16-24.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 25.

était très rare. Les jeunes personnes étaient très souvent ouvriers ou employés. Les ouvrières et les employées des établissements étaient le plus souvent célibataires, on comptait seulement un quart des femmes mariées parmi le personnel d'établissement et un tiers dans l'industrie.<sup>37</sup>

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les métiers dominés par les femmes étaient les suivants : la domestique, la couturière et l'ouvrière du textile. Parmi les domestiques, on trouvait les jeunes, surtout les filles, pendant tout ce siècle. À cette époque-là, on distinguait différents types de domestiques. Les domestiques agricoles ont rejoint les ouvriers en 1891. Être placé dans le service domestique était plus préféré qu'effectuer des emplois industriels, parce que pour beaucoup de familles c'est le travail qui préparait au mariage plus que le travail ouvrier. Les gages étaient plus élevés que les salaires perçus par les femmes dans l'industrie. Un tiers des domestiques ont épousé des hommes dont la position sociale était supérieure à celle de leur famille d'origine.<sup>38</sup>

En 1848, la durée du travail a été limitée pour tous, y compris les femmes et les enfants. Quelques années plus tard, en 1874, les travaux souterrains ont été interdits aux femmes. Cela a concerné les jeunes filles qui n'avaient pas encore vingt et un ans, mais les femmes mariées ont été exclues après débats. La loi du 2 novembre 1892 portant sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels a limité la durée de la journée de travail des femmes et filles à onze heures. Elle interdit aussi le travail de nuit aux femmes et aux enfants. Les femmes ne pouvaient pas être employées plus de six jours par semaine et pendant les jours fériés. Le 30 mars 1900, 8 ans après cette loi de 1892, une nouvelle réglementation de la durée du travail a prescrit la réduction à 10 heures également pour les hommes travaillant dans l'industrie. Cela avait pour but d'unifier la durée du travail des deux sexes dans les mêmes ateliers. Mais il a fallu attendre jusqu'à l'an 1919

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 26, 27.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 35, 36, 37.

pour avoir une durée de travail unique et identique pour l'ensemble des travailleurs. Celle-ci a été fixée à huit heures et la durée hebdomadaire à 48 heures.<sup>39</sup>

## 3.2 En France du XX<sup>e</sup> siècle

Le rôle des femmes pendant la Grande Guerre a changé. Comme plus de 60 % des actifs (les hommes) sont partis pour se battre, les femmes devaient les remplacer. Alors le pourcentage des femmes parmi les employés de l'industrie et du commerce s'est levé de 32 % à 40 % en 1917. Mais même si dans les années 1914-1919 les femmes ont fait part de plus ou moins une moitié du personnel, elles ont été demandées de reprendre leurs fonctions traditionnelles, celles d'épouse et de mère, quand la Grande Guerre a pris sa fin. L'emploi des femmes dans les usines a nécessité une réorganisation du travail. L'accent est mis sur la division du travail et l'outillage est modernisé. Dans l'industrie, les femmes ont fabriqué des pièces fines ou se sont spécialisées dans la production en série. Mais même si elles ont remplacé les hommes dans leurs postes, elles ont été moins bien payées. Pour le même travail, elles ont touché la moitié de ce qu'un homme aurait dû normalement gagner.40

Le travail des femmes a été nécessaire pour maintenir l'économie dans le pays pendant la guerre. Mais dès 1914, les réglementations du travail féminin ont été suspendues. Ce fait a bien sûr évoqué plusieurs protestations, surtout du côté des médecins accoucheurs qui ont attiré l'attention sur « les risques de prématurité et de mortinatalité ». En réaction à ces arguments, certains décrets ont été publiés en 1917 qui imposent aux patrons de donner les postes moins pénibles aux femmes enceintes. Les femmes ont remplacé les hommes aussi dans l'administration et ont occupé des postes de direction, elles étaient par exemple contremaîtresses ou employées principales. La Grande Guerre

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 43, 44.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 49, 50, 51.

renforce la féminisation de quelques emplois qui avaient été autrefois exercés par les hommes. Les femmes occupent de plus en plus les postes de secrétaire ou de dactylographe, alors les métiers qui sont devenus le domaine des femmes dans la période d'après-guerre.<sup>41</sup>

En 1920, les femmes ont le plus souvent travaillé dans le secteur de vêtements, mais le second secteur était la métallurgie, où les femmes représentaient 14 % des ouvriers. Les tâches féminines ont été élargies, quelques métiers ont été mixtes et certains métiers masculins sont devenus féminins. On pouvait constater la pénétration massive des femmes dans les bureaux et services publics et administratifs. Quelques métiers, parmi lesquels, par exemple, les postières et enseignantes ont été liées au célibat. Cela a été dû aux pertes de la Grande Guerre, qui ont entraîné la diminution de la population. Dans les années 1920-1930, la proportion des femmes mariées dans la population active était inférieure à 20 %. Les femmes qui se sont mariées ont le plus souvent arrêté leur vie professionnelle et sont revenues au foyer. Le salariat des femmes a augmenté après la Grande Guerre et on pouvait aussi voir un partage de la main-d'œuvre féminine dans les trois grands secteurs d'activité.42

années 20, de Dans les les postes responsabilité dans l'administration se sont ouverts aux femmes, mais elles n'avaient pas assez de temps pour en profiter, parce que dans les années 30, il y avait une crise et les femmes ont été exclues de ces postes. Avec la crise, le chômage a augmenté et on pouvait observer des arguments de poids pour le retour des femmes mariées au foyer. Cela pouvait créer des emplois pour les hommes. En 1935, une des idées comment motiver la femme mariée de quitter son travail était proposé à la Chambre. Il s'agissait d'une compensation financière pour la femme mariée. Le gouvernement Laval a pris l'initiative et en 1938, un décret a institué que l'homme qui avait son épouse au foyer aurait reçu une majoration de

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 51-53.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 54, 60, 62.

salaire. En 1939, un décret a institué le Code de la famille avec un objectif nataliste clairement affiché. Il a transformé la majoration du décret de 1938 en allocation de mère au foyer.<sup>43</sup>

En octobre 1940, le gouvernement a fait quelques changements concernant les femmes. L'embauche des femmes mariées dans la fonction publique a été interdite, les mères de trois enfants dont le mari a travaillé n'avaient plus le droit d'être au congé avec solde et les femmes de plus de cinquante ans devaient prendre leur retraite. C'étaient les femmes jeunes et célibataires qui pouvaient profiter de ces interdictions de travail. Mais ces réglementations n'étaient pas vraiment effectives, parce que cette période est caractérisée par le besoin de la main-d'œuvre et alors l'activité féminine a augmenté pendant l'Occupation. En 1959, l'âge légal du travail a changé de quatorze ans (en 1936) à seize ans. De 1954 à 1974, on pouvait observer l'augmentation de la population active, surtout en ce qui concerne les femmes. Ce sont les professions déjà très féminisées, comme les institutrices ou le personnel des services médicaux, qui sont encore très répandues en France. 282 000 femmes travaillaient dans ces domaines en 1954 et 704 000 en 1975.44

Pour pouvoir travailler, les femmes devaient obtenir l'autorisation de leur mari. Mais cela a changé en 1965 quand les femmes ont obtenu le droit d'exercer leur profession sans le consentement de leur mari. L'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un même travail a été demandée par la loi du 22 décembre 1972. En 1975, il était interdit par la loi du 4 juillet de rédiger une offre d'emploi en la réservant à l'un ou l'autre sexe. Les employeurs ne pouvaient refuser une demande d'emploi ou licencier quelqu'un pour un motif sexiste ou pour sa situation familiale. Mais même si plusieurs lois interdisant la discrimination professionnelle ou la rémunération inégale ont été établies, on pouvait toujours trouver certains employeurs qui ont essayé de contourner ces

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 65, 71, 72.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 75, 78, 82, 83.

lois. Selon eux, la phrase « pour un même travail » n'était pas bien incompréhensible, parce que les femmes n'ont presque jamais exercé le même travail que les hommes. Ces disputes ont dû être arrêtées par la loi du 13 juillet 1983 qui se focalisait sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et devait garantir des moyens de recours à tous les salariés, les hommes comme les femmes.<sup>45</sup>

La population active féminine a continué à progresser entre 1975 et 1998. Les femmes sont déjà entrées dans les professions supérieures. Elles représentaient de 1 % à 4 % des diplômés chaque année. 20 % des femmes sont devenus ingénieures. Les femmes étaient alors diplômées et bien qualifiées comme les hommes, ce qui se traduisait par une concurrence accrue. Les femmes surqualifiées ont été embauchées sur certains postes de travail plus souvent que les titulaires des diplômes qui correspondaient au poste. Celles-ci ont été ainsi évincées du marché du travail ou devaient travailler dans des emplois moins qualifiés. Il arrivait souvent qu'une femme diplômée ait été embauchée à la place de celle qui était la maîtrise d'une technique.46

En 1983, on pouvait distinguer les six emplois les plus féminisés. Les femmes étaient le plus souvent « les employées de la fonction publique, des entreprises, du commerce, des instituteurs et professions intermédiaires de la santé ».<sup>47</sup> Ces professions sont restées les plus fréquentes pour les femmes depuis des années. En 2005, les professions les plus féminisées étaient les mêmes que celles depuis 1962. À la fin du XXe siècle, les nouvelles modalités de travail, comme la réduction du temps de travail ou le travail à temps partiel, ont été mises en place. Mais comme d'habitude, on pouvait observer les formes différentes pour les hommes et pour les femmes. En ce qui concerne les hommes, la réduction du temps de travail a évoqué plusieurs débats et conflits concernant la défense de l'emploi. Pour les femmes, la forme de travail la

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 30, 31.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 89, 93, 99.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 36.

plus répandue était le travail à temps partiel. Elles pouvaient travailler à temps choisi et elles pouvaient ainsi concilier leur vie professionnelle et familiale. Mais même si pour les employeurs le travail à temps partiel était intéressant jusqu'à l'an 2000, pour les employées ce n'était pas le cas, parce que pour le travail à temps partiel les employées recevaient un salaire inférieur et ce type de travail a donc créé beaucoup de « travailleuses pauvres ».48

## 3.3 En France du XXIe siècle

À toutes les lois concernant l'égalité de la vie professionnelle des femmes a renoué la loi du 9 mai 2001 qui se concentrait sur la question de la vie professionnelle des femmes. Par cette loi, il a été prévu entre autres l'aménagement des contrats d'égalité, ou le fait que les femmes devaient aussi être présentes dans les institutions représentatives du personnel et aussi dans les élections prud'homales. Mais parce que ces dispositions ont été insuffisantes, on a adopté une autre loi le 23 mars 2006 portant sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. La question de l'égalité salariale était aussi discutée à la conférence en 2007. La loi du 9 novembre 2010 a institué que toute entreprise de 50 salariés ou plus risquera une sanction financière si elle n'a pas conclu un accord collectif en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. 49

Les femmes accèdent aux postes prestigieux, autrefois occupés majoritairement par les hommes. Elles sont aujourd'hui avocates, journalistes, médecins, etc. Mais les femmes dans les professions masculines sont dévalorisées. Ces professions sont appelées mixtes, cela signifie que les femmes n'exercent pas les mêmes fonctions et n'ont pas le même statut que les hommes. La mixité n'a rien en commun avec l'égalité, car, même si les femmes ont déjà la possibilité d'effectuer une profession qui était considérée jusqu'à maintenant comme typiquement

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Découverte, 2008, p. 100, 101.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris: La Découverte, 2011, p. 33.

masculine, la question de l'égalité entre les sexes n'est pas encore réglée.50

Avoir un diplôme, de n'importe quel type, n'a pas signifié au début du XXI° siècle qu'il serait plus facile pour les femmes de trouver du travail. Les chances d'occuper un poste augmentaient selon le type de diplôme et bien sûr selon le sexe. 17 % des hommes contre 8 % des femmes titulaires d'un baccalauréat général ont occupé un emploi de cadre. Pour celles qui ont obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, les chances étaient encore moins égales. Tandis que les hommes avaient 76 % de chances de devenir cadre, les femmes n'en avaient que 57 %. La situation était meilleure pour les diplômés de grandes écoles, où les employeurs choisissaient 88 % des hommes, mais aussi 76 % des femmes. Alors on peut voir qu'avec plus de diplômes, les femmes ont été de plus en plus égales aux hommes. Mais on pouvait toujours trouver des femmes qualifiées qui ont occupé des postes peu ou même pas qualifiés. La situation s'est alors améliorée pour les femmes, devenait mieux, mais elle n'était pas encore idéale.<sup>51</sup>

En 2008, le taux d'activité des femmes de 25-49 ans était de 80 % et elles ont représenté 45 % de la population active. En 1990, c'était 79 femmes pour 100 hommes, aujourd'hui le nombre des femmes a monté à 85 femmes pour 100 hommes. Le taux de chômage des femmes était en mars 2000 plus élevé que celui des hommes : 11,9 % pour les femmes, mais 8,5 % pour les hommes. 71 % des femmes travaillaient dans les services (la moitié des femmes étaient des employées) et 30 % des salariées à temps plein étaient employées aux postes de fonctionnaires. Les femmes au foyer, qui se sont occupées de leurs enfants, 6 femmes sur 10 ont souhaité travailler, mais il y avait une pénurie de places.<sup>52</sup>

--

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 37, 38.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes: Pour un nouveau partage des rôles*. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, p. 15, 16, 21, 25, 39.

En 2010, 1 million de femmes et 500 000 hommes se trouvaient en situation de sous-emploi. On pouvait aussi voir un très grand pourcentage des femmes françaises qui travaillaient dans un emploi à temps partiel. C'était 31 % des femmes contre 6 % des hommes. Il ne s'agissait pas des femmes de 25-49 ans comme c'était le cas dans les autres pays européens, mais en France, c'étaient les femmes de moins de 25 ans et plus de 60 ans qui étaient employées à temps partiel. Les résultats d'un sondage sur les motivations pour travailler à temps partiel ont montré que 35,4 % des interrogées ont mentionné des raisons familiales. D'autres raisons étaient par exemple les suivantes : elles n'ont pas trouvé un autre emploi, elles veulent suivre des études ou elles ont envie de disposer de temps libre. Mais, comme on a déjà mentionné dans le chapitre précédent, les salaires horaires des travailleuses à temps partiel ont été plus bas que ceux des travailleuses à temps plein. Les salariées à temps partiel recevaient en cette année un salaire qui correspondait à 71 % de celui touché par les femmes employées à temps plein.53

En 2001, la France, comme les autres États membres de l'UE, a instauré un quota légal qui a prévu d'autres quotas pour aller jusqu'à la féminisation des instances dirigeantes des grandes entreprises. En 2012, la Commission européenne a adopté la loi visant à nommer au moins 40 % de femmes à des postes d'administrateurs non exécutifs en 2020. En 2013, seulement 17,6 % des membres non exécutifs des conseils dans les plus grandes entreprises européennes étaient des femmes. Aujourd'hui, le taux d'emploi des femmes est de 60,9 % tandis que celui des hommes correspond à 67,3 % en France.<sup>54</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 77, 78, 85, 86, 99, 100, 101.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Taux d'emploi des femmes et des hommes dans l'U. [en ligne]. 2014 [consulté le 4 avril 2015]. Disponible sur : http://www.touteleurope.eu/actualite/taux-d-emploi-des-femmes-et-des-hommes-dans-lue.htmlD

# 4 LES FEMMES ET LA CARRIÈRE

Dans ce chapitre, nous allons nous focaliser sur la question des professions des femmes, des possibilités de leurs promotions et des postes de travail qu'elles occupent. À l'aide des statistiques, nous allons analyser comment la situation des femmes s'est développée ces dernières années.

# 4.1 Que disent les statistiques ?

Dès le début du XXIe siècle, les femmes françaises sont plus éduquées que les hommes. En 1998, 25 % des femmes contre 20 % des hommes possédaient un diplôme supérieur au baccalauréat. 44 % des femmes contre 30 % des hommes avaient un diplôme au moins égal au baccalauréat. Les femmes avaient le « stock de capital humain » plus élevé que les hommes, leur situation au travail devrait donc être au moins aussi bonne que la situation des hommes, mais elle ne l'était pas. Au but de dix ans de carrière, un titulaire d'un baccalauréat général a 17 % de chances d'occuper un emploi de cadre. Mais seulement à condition d'être un homme. Pour une femme, titulaire du même baccalauréat général, les chances étaient de 8 %. En 2008, dans les cinq premières entreprises n'étaient que 7 % des femmes parmi les cadres dirigeants. Cet état est décrit par l'expression américaine « le plafond de verre ». Celui-ci entrave leur carrière, c'est une barrière invisible qui empêche les femmes d'accéder aux positions les plus élevées auxquelles elles auraient, selon leur niveau d'éducation, droit.55

En 2004, les femmes ont représenté 49 % des agents de l'État, mais elles n'ont pas occupé que 12,5 % des emplois supérieurs de la fonction publique et 31 % de la fonction publique. Pour pouvoir monter dans la hiérarchie des entreprises, quelques femmes ont adopté des

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes: Pour un nouveau partage des rôles*. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, p. 20, 21, 24.

comportements stratégiques, mais elles étaient toujours dans la minorité. Celles qui voulaient progresser dans la carrière ont adopté certains traits de comportement masculin. Mais on ne peut pas dire que les femmes n'ont pas pris en charge la plus grande partie des activités familiales, de nombreuses femmes font la carrière et ont des enfants en même temps. Comme elles savaient qu'il était difficile de progresser dans la carrière parmi les hommes, beaucoup de femmes sont devenues des entrepreneuses. L'une des motivations les plus fortes était le désir d'autonomie. Mais les femmes étaient quand même moins nombreuses parmi les travailleurs indépendants et leur salaire était inférieur à celui des hommes.<sup>56</sup>

Selon les statistiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) de l'année 2008, une promotion n'était pas si fréquente chez les femmes que chez les hommes. Près de 7,5 % des hommes employés promus sont devenus cadres ou chefs d'entreprise, contre 6 % des femmes. En ce qui concerne les femmes, elles ont été plus pénalisées avant 35 ans en terme de promotion, même si avant 35 ans les chances de promotions sont généralement les plus fortes. C'est surtout pour cette raison qu'à ces âges les femmes ont normalement des enfants, ce qui peut les handicaper dans leur parcours professionnel. Mais même après cet âge, les promotions chez les femmes sont restées les plus faibles tandis que chez les hommes, on pouvait trouver beaucoup de promotions même après l'âge de 55 ans.<sup>57</sup>

Selon les recherches de l'observatoire SKEMA, sur la féminisation des effectifs et de l'encadrement des grandes entreprises françaises, les femmes ont représenté 35,99 % des effectifs en 2012. Elles ont représenté 30,10 % du personnel d'encadrement. Elles ont aussi

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Femmes et carrières : la question du plafond de verre, Revue française de gestion, 2004/4 no 151, p. 117-127. DOI : 10.3166/rfg.151.117-128

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Carrière : les femmes et le plafond de verre [en ligne]. 2009 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\_id=17876&page=octantana/octana21/octana21\_carriere.htm

représenté 7,97 % des Comités de direction et 20,82 % des Conseils d'administration.58

La situation a changé le 4 août 2014 où on a adopté la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes soulignant la parité dans toutes les sphères de la société.<sup>59</sup>

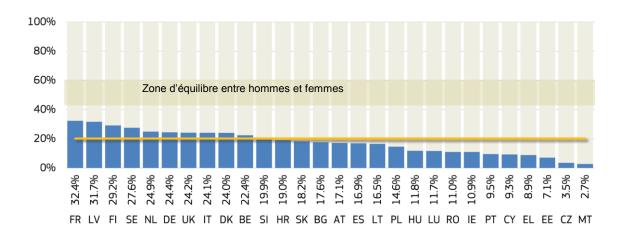
# 4.2 La présence des femmes françaises dans les organes dirigeants en comparaison avec les autres pays de l'UE

En 2010, quand le pourcentage des femmes appartenant aux organes dirigeants était de 11,9 %, la Commission européenne a pris pour son objectif d'augmenter ce pourcentage à 40 % des membres du sexe sous-représenté occupant les postes de direction des entreprises. Aujourd'hui, ce pourcentage atteint 20,2 %. Cela représente déjà un progrès, mais il reste encore un long chemin pour arriver à l'équilibre des femmes et des hommes. Le but est de briser le plafond de verre. Depuis 2010, seulement dans quatre pays membres de l'UE, parmi lesquels la France, les femmes représentent au moins un quart des membres des organes dirigeants de ces sociétés. Cette réussite de France est très bien visible sur le graphique fait par la Commission européenne.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Observatoire Skema de la féminisation des entreprises [en ligne]. 2012 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://www.skema-bs.fr/faculte-recherche/documents/observatoire-skema-de-la-feminisation-des-entreprises2012-ferrary.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> *Vie publique* [en ligne]. 2014 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-pour-egalite-entre-femmes-hommes.html

<sup>60</sup> Équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes dirigeants des entreprises [en ligne]. 2015 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/womenonboards/wob-factsheet\_2015-01\_fr.pdf



Source : Commission européenne, base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision

Sur ce graphique, on peut voir que la France s'est bien adaptée aux lois de l'Union européenne et elle est la meilleure à avoir employé les femmes. Ce qui est intéressant c'est qu'entre la France et la République tchèque, il y a un écart de 28,9 %.

Les femmes françaises et alors la France ont fait un grand progrès même en ce qui concerne l'évolution de la part des femmes dans les conseils. La plus grande hausse de pourcentage a été enregistrée en France où le nombre a augmenté de 20,0 points. C'est aussi grâce à la création de la loi du 4 août 2014 dont on a parlé dans le sous-chapitre précédent. La moyenne européenne est de 8,4 points, avec la France, une augmentation était enregistrée aussi en Italie (+19,6 points) en Belgique (+11,9 points), en Allemagne (+11,8 points), au Royaume-Uni (10,8 points) et en Slovénie (+10,1 points). Par contre, quelques pays ont enregistré la diminution, parmi ces pays, se trouve aussi la République tchèque avec une diminution de 8,4 points.

31

<sup>61</sup> Équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes dirigeants des entreprises [en ligne]. 2015 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/womenonboards/wob-factsheet\_2015-01\_fr.pdf.

# 4.3 Pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées aux postes d'encadrement ?

La question de l'accès des femmes aux postes de direction n'est pas nouvelle, mais la situation n'a pas beaucoup changé les dernières années, la part des femmes aux postes les plus élevés reste toujours faible. On peut trouver certaines causes majeures du fait que les femmes ne sont pas très souvent représentées aux postes d'encadrement. La cause la plus fréquente est la famille. Les femmes qui ont les enfants de moins de trois ans souhaitent travailler moins, parce qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants. Pour améliorer la situation de ces mères, la France fait des efforts pour améliorer le système de garde de leurs petits enfants. Cela devrait aider les femmes qui reviennent au travail après leur congé de maternité. 62

Les femmes qui reviennent sur le marché du travail ont les chances de promotion très faibles, parce qu'elles ont pris du retard dans leur carrière en raison de la naissance de leurs enfants et quand elles reviennent, à l'âge de 45 ans par exemple, il est souvent trop tard pour accéder à des postes supérieurs. Le manque de femmes aux postes d'encadrement est aussi dû au fait que les femmes sont davantage représentées dans les services à la personne, comme des services de santé et d'assistance ou l'enseignement, et elles sont moins présentes dans les domaines scientifiques. Ce sont des domaines qui pourraient leur permettre d'accéder aux postes supérieurs. Beaucoup de femmes se sous-estiment et n'osent même pas poser leur candidature pour des postes supérieurs. Quand certaines femmes réussissent quand même à se hisser à un poste de cadre, elles interviennent moins et il se passe souvent que leur parole est peu entendue ou elle n'est pas entendue.<sup>63</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes: Pour un nouveau partage des rôles*. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, p. 79, 83.

<sup>63</sup> L'inégalité entre les femmes et les hommes dans la haute fonction publique : du constat aux moyens d'y remédier [en ligne]. 2011 [consulté le 7 avril 2015]. Disponible sur: http://pmp.revues.org/4149.

Comme les femmes assument la charge du travail non rémunéré et de l'éducation des enfants, elles travaillent souvent à temps partiel. Elles recherchent alors des emplois et des postes où elles sont capables d'accomplir leurs obligations et de s'occuper de la famille : « Dès lors les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, d'exercer des emplois moins bien rémunérés et de ne pas occuper de postes d'encadrement ».64

Une nouvelle étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) nous montre que la situation va de mieux en mieux et la proportion des femmes a augmenté dans les 20 dernières années. Deborah France-Massin, directrice du Bureau des activités pour les employeurs de l'OIT, a annoncé que le nombre des femmes participant aux équipes et aux structures dirigeantes grandissent, mais l'égalité entre les hommes et les femmes dans les positions supérieures est encore loin. En 2015, à peine 5 % des PDG des plus grandes sociétés sont des femmes. Plus la société est petite, plus les femmes se trouvent aux postes des dirigeantes. 65

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur: http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf.

<sup>65</sup> Le nombre de femmes dans les postes d'encadrement a augmenté en 20 ans, selon l'OIT [en ligne]. 2015 [consulté le 7 avril 2015]. Disponible sur :

http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=34045#.VSVGpuHQWxw.

## 5 L'ÉCART SALARIAL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est une chose qui est discutée depuis des années. Il arrive que pour le même travail, les hommes et les femmes reçoivent des rémunérations différentes. Le niveau de salaire des femmes est systématiquement inférieur à celui des hommes, c'est à tous les niveaux de diplôme que les hommes touchent des salaires plus élevés que les femmes. Si le salaire dépendait seulement du diplôme, les femmes devraient être, en moyenne, mieux payées que les hommes. Mais ce n'est pas le cas. Comment la situation a-t-elle évolué? Et en France, est-elle meilleure aujourd'hui? C'est sur quoi nous allons nous focaliser dans ce chapitre.

En 1997, 80 % des salariés qui touchaient les salaires de moins de 3650 francs (556 euros) étaient des femmes. En 1998, seulement 27 % des femmes étaient parmi les salariés mieux payés. Même si la France ainsi que les autres pays de l'Union européenne ont accordé leurs législations sur les directives communautaires, on ne peut trouver l'égalité des salaires des hommes et des femmes nulle part. Le salaire dont on parle c'est le salaire horaire brut moyen. En 2002, le salaire net moyen des hommes français était de 22 860 euros et celui des femmes 18 404 euros, ce qui représente l'écart de 24,2 %. En 2006, l'écart de ce salaire était de 15 %, mais en 2008 il a augmenté à 18 %.68

Selon Eurostat en 2012, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes était de 14,8 % en France. La moyenne européenne était de 16,4 %. Les femmes dans toute l'Union européenne gagnent moins que les hommes, mais il existe des pays où cet écart n'est pas si marquant. Par exemple en Belgique, cet écart salarial est de 10 % et au Luxembourg 8,6 %, en Slovénie c'est même 2,5 %. Mais on peut aussi

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes : Pour un nouveau partage des rôles*. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, p. 23.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> MÉDA, Dominique. *Le temps des femmes : Pour un nouveau partage des rôles*. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris: La Découverte, 2011, p. 47, 51.

trouver des pays dans lesquels l'écart salarial des femmes et des hommes est de plus de 20 %, parmi lesquels la République tchèque avec 22 %, l'Allemagne avec 22,4 % et l'Autriche avec 23,4 %.69

## 5.1 Comment supprimer l'écart salarial ?

L'écart salarial entre les hommes et les femmes s'approfondit au moment où les femmes ont des enfants et travaillent à temps partiel. La suppression de l'écart salarial entre les hommes et les femmes est une des priorités de l'Union européenne depuis le traité de Rome en 1957. Aujourd'hui, l'Union européenne a prévu une stratégie qui est connue comme « Europe 2020 » et qui a pour but de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. On veut aussi atteindre un taux d'emploi féminin plus élevé aux postes des cadres et le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans qui s'élèverait à 75 %. Pour la suppression de l'écart salarial, la « Stratégie de la Commission européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 » a été créée. Cette stratégie fixe les actions dans les cinq domaines. Parmi ces cinq domaines se trouvent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité, la lutte contre les violences fondées sur le sexe, l'égalité de la rémunération, l'économie et le marché du travail et la promotion de l'égalité au-delà des frontières de l'Union européenne.70

Plusieurs pays de l'Union européenne ont adopté des législations pour pouvoir contrôler l'égalité de rémunération. En France, c'est la loi de 2006 pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui prévoit l'obligation des entreprises de négocier sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Le gouvernement français a durci les sanctions existantes pour les entreprises de plus de 50 employés qui ne respectent pas ces

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf.

obligations en matière d'égalité des sexes. C'était en avril 2013 que, pour la première fois, deux entreprises ont été condamnées pour le non-respect de la législation sur l'égalité salariale.<sup>71</sup>

Sept pistes d'action pour réduire les inégalités entre les salaires sont proposées par la nouvelle Note du Conseil d'analyse économique (CAE). Ces pistes concernent l'école, le couple et la législation sociale et fiscale. Parmi ces recommandations, on mentionne comme le premier point la lutte contre les stéréotypes dans les choix d'orientation surtout dans les métiers typiquement masculins. Le deuxième point concerne la poursuite des efforts entrepris dans la prise en charge des jeunes enfants en augmentant le nombre de places d'accueil. Le troisième point concerne la poursuite de la réforme du Complément du libre choix d'activité (CLCA) pour inciter les parents à partager entre eux le congé parental. Par le quatrième point, on veut améliorer les indemnités journalières durant un congé paternité/maternité. Le cinquième point propose l'évitement de l'utilisation des quotas, sauf dans les cas où la présence des femmes peut avoir un impact direct sur les opportunités pour d'autres femmes. Par le sixième point, on veut supprimer le quotient conjugal de l'impôt sur le revenu. La dernière recommandation porte sur la réforme des droits familiaux de retraite pour réduire les dispositifs qui rendent les inégalités entre les hommes et les femmes plus graves.72

#### 5.2 L'écart salarial selon les différents secteurs d'activité

L'écart salarial dépend aussi de secteurs d'activité. Les différentes études démontrent que les femmes occupant des postes typiquement féminins touchent le salaire inférieur à celui des hommes occupant les

ŕı.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Réduire les inégalités salariales entre femmes et hommes [en ligne]. 2015 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.cae-eco.fr/Reduire-les-inegalites-salariales-entre-femmes-et-hommes.html.

postes typiquement masculins.<sup>73</sup> Dans le secteur des banques et finances, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, elles gagnent 41 % de moins que les hommes. Par contre dans le secteur de construction, qui est un secteur typiquement masculin, on peut observer qu'il y a moins de disparité dans les salaires. Dans ce secteur, les femmes gagnent 1,2 % de moins que les hommes. En ce qui concerne les différents secteurs, les disparités les plus fortes sont visibles dans le secteur sanitaire et social. Dans les professions juridiques et comptables, le rattrapage est en cours.<sup>74</sup>

En 2015, un homme gagne 10,8 % de plus pour un poste de responsabilité d'une équipe comprenant sept cadres et plus, qu'une femme occupant le même poste. En ce qui concerne un poste de direction d'entreprise, cet écart atteint 14 %.75

### 5.3 Les conséquences de l'écart de rémunération

L'inégalité de salaires entre hommes et femmes n'est pas un constat nouveau. Malheureusement, les écarts salariaux persistent même à la retraite, car les pensions des retraités reflètent les sommes cotisées pendant la vie professionnelle. Le montant moyen mensuel de la retraite globale est aussi dû au sexe. À cause de la discrimination professionnelle des femmes pendant leur vie active, les pensions de retraite de celles-ci sont aussi plus basses que celles des hommes. En 2004, l'écart des montants féminins et masculins pour la retraite globale était de 46 %. Les

<sup>,</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Hommes - femmes : à travail égal, salaire inégal [en ligne]. 2014 [consulté le 13 avril 2015]. Disponible sur : http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140407.OBS2886/hommes-femmes-a-travailegal-salaire-inegal.html.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Salaires des cadres: les inégalités homme-femme progressent avec l'âge [en ligne]. 2015 [consulté le 13 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/salaire-des-cadres-les-inegalites-homme-femme-progressent-avec-l-age\_1657540.html.

hommes ont reçu en général 1625 euros tandis que les femmes 979 euros.<sup>76</sup>

« Plus instruites et plus diplômées que les hommes à 20 ans, les femmes sont moins qualifiés et moins payées qu'eux dès qu'elles arrivent sur le marché du travail et bien plus pauvres quand vient le temps de la retraite ».77

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 103.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, p. 104.

# 6 LES NOUVEAUX MÉTIERS DES FEMMES FRANÇAISES

Comme il a déjà été dit dans le cadre de ce mémoire, les filles réussissent leurs études aussi bien que les garçons, mais on observe de grosses différences dans les choix d'orientation, de leurs métiers et emplois. Ces différences s'expliquent le plus souvent par le poids des traditions. Il y a des métiers qui ont été longtemps réservés seulement aux hommes. Dans ce chapitre nous allons alors brièvement résumer comment la vie professionnelle des femmes a changé pendant le siècle dernier et quels sont les secteurs qui commencent à se féminiser et font des offres intéressantes aussi aux femmes.

#### 6.1 En XX<sup>e</sup> siècle

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes étaient le plus souvent couturières, domestiques, paysannes ou employées de commerce. Dans les années 1910 et avec le début de la Grande Guerre, même les professions des femmes ont changé. Les femmes sont devenues téléphonistes, cantinières, ambulancières, nourrices, couturières et repasseuses à domicile. En 1920, elles sont devenues le plus souvent commerçantes, ouvrières dans le textile ou infirmières. Dans les années 30, elles travaillaient comme employées municipales, ouvrières ou encore guichetières à la SNCF. Avec les années 1940, les professions typiquement féminines sont bien visibles. Les femmes étaient le plus souvent vendeuses, coiffeuses ou secrétaires. On peut donc voir que jusqu'à ce temps, la plupart des femmes n'occupaient pas les métiers typiquement masculins. Cela a un peu changé dans les années 50, quand les femmes devenaient comptables, infirmières et secrétaires. Dans les années 1960, la plupart des femmes travaillaient comme enseignantes, standardistes et des sténodactylos. En 1970, les femmes étaient souvent médecins, assistantes sociales ou encore secrétaires bilingues. On peut voir que les femmes commencent à accéder à de nouveaux métiers. En 1980, elles étaient médecins, juriste\*s, secrétaires intérimaires et

commerciales. De plus en plus de professions traditionnellement masculines s'ouvrent aussi aux femmes. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes font plus ou moins les mêmes professions que les hommes. Elles exercent des métiers comme employé du tertiaire, etc. Pourtant, elles manquent souvent dans les postes de recherche et développement, l'industrie, le bâtiment, l'informatique, l'aéronautique, etc.<sup>78</sup>

#### 6.2 En XXI<sup>e</sup> siècle

De nos jours, les femmes n'occupent que 2 % des ouvriers du bâtiment, par contre la quasi-totalité des aides à domicile sont des femmes. Depuis 1960, le pourcentage des femmes qui ont un emploi augmentent de plus en plus, en 2012, 47,7 % des travailleurs sont des femmes. Mais comme il a déjà été dit, elles ne travaillent pas toujours dans les mêmes secteurs que les hommes. Les femmes sont surreprésentées dans les professions comme administration, santé, social, service à la personne. 97 % des femmes sont des aides à domicile ou des secrétaires, 73 % des employés administratifs de la fonction publique et 66 % des enseignants sont toujours des femmes. Dans la hiérarchie, on ne trouve pas les femmes dans les sphères très hautes : 77 % des femmes sont employées, elles représentent 51 % des professions intermédiaires et seulement 40 % des femmes occupent des postes de cadres supérieurs et il n'y a que 16 % des femmes chefs d'entreprises.<sup>79</sup>

#### 6.3 La variation selon les différents secteurs d'activité

On peut voir que la présence des femmes varie selon les secteurs d'activité. Les femmes sont majoritaires dans les secteurs de

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 17, 27, 35, 43, 51, 57, 69, 87, 99, 107.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes [en ligne]. 2014 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1048.

l'administration publique, au contraire, elles sont plus rares dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport et ne sont presque pas présentes dans le secteur de construction. Sur le tableau, fait par Insee en 2012, on peut observer, comment la situation s'est évoluée entre les années 2008 et 2012. Cette évolution, illustrée par le tableau, permet de constater que les femmes sont de plus en plus diplômées et sont davantage présentes aux postes d'ingénieurs et de cadres d'entreprises.<sup>80</sup>

Évolution de la présence des femmes selon le secteur d'activité					
	Femmes	Femmes	Variation		
	en	en			
	%/2008	%/2012			
Agriculture, sylviculture et pêche	31,9	30,3	-1,6		
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et	40,7	40,4	-0,3		
de produits à base de tabac					
Fabrication d'équipements électriques,	23,8	27,9	4,1		
électroniques, informatiques, de machines					
Fabrication de matériels de transport	17,1	20,1	3,0		
Fabrication d'autres produits industriels	29,3	28,5	-0,8		
Énergie	20,7	23,1	2,4		
Construction	10,6	10,4	-0,2		
Commerce et réparations	48,1	46,0	-2,1		
Transports	27,8	26,3	-1,5		
Hébergement et restauration	47,4	48,1	0,7		
Activités financières et d'assurance	58,3	56,5	-1,8		
Information et communication	32,1	31,8	-0,5		
Activités immobilières	53,6	53,7	0,1		
Activités scientifiques et techniques, services	43,8	44,3	0,5		
administratifs et de soutien					
Administration publique, enseignement, santé,	66,9	67,4	0,5		
action sociale					
Autres activités de service	67,2	70,5	3,3		
Total	47,2	47,7	0,5		
	•		•		

Source : Insee — © Observatoire des inégalités<sup>81</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes [en ligne]. 2014 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1048.

<sup>81</sup> Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes [en ligne]. 2014 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1048.

## 6.4 Les métiers toujours appartenant aux hommes

Mais même si les femmes pénètrent de plus en plus dans les professions typiquement « masculins », on peut toujours trouver des métiers qui restent réservés aux hommes. Ce sont surtout les professions dans lesquelles on doit montrer la force et technicité. C'est là, où les femmes représentent 2 % des ouvriers du bâtiment, 10 % des chauffeurs et 15 % des pompiers, policiers et militaires. 20 % des femmes exercent des travaux des ingénieurs de l'informatique et 27 % sont agricultrices, éleveuses, sylvicultrices et bûcheronnes. Mais ceci, ce sont des emplois qui sont traditionnellement dominés par les hommes.<sup>§2</sup>

<sup>82</sup> Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes [en ligne]. 2014 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1048.

# 7 LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE : UNE ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Elles sont du même sexe. Elles ont les mêmes problèmes, elles s'occupent de leurs enfants et de leurs familles. Ce sont les femmes. Et il n'est pas important si on pense aux femmes françaises ou aux femmes tchèques. Les inégalités hommes femmes existent depuis très longtemps et cela dans tous les pays du monde. Les femmes sont sous-représentées aux postes d'encadrement, elles sont moins bien payées et ce sont elles qui doivent s'occuper de tout en sacrifiant leur carrière.

Mais même si les femmes ont partout presque la même position, leurs conditions de vie changent selon le pays dans lequel elles vivent. Il est très important de savoir, comment les différents pays s'occupent de la question de parité. Y a-t-il une différence entre la place des femmes dans la vie politique en France et en République tchèque ? C'est sur quoi nous allons nous focaliser dans cette brève étude.

#### 7.1 Le droit de vote

25 ans de différence, c'est ce que nous pouvons constater si on parle du droit de vote des femmes tchèques et des femmes françaises. Alors que les femmes tchèques, ou bien tchécoslovaques, ont gagné leur droit de vote en 1919, les femmes françaises devaient attendre jusqu'à 1944 pour avoir les mêmes droits politiques que les hommes français. Elles étaient parmi les dernières en Europe. C'est avec le droit de vote que les femmes tchèques ont battu les femmes françaises, mais, si on observe l'évolution de leur vie politique, on peut constater que cette avance n'a fait aucune différence, parce que même si les femmes

tchèques pouvaient voter et être élues, longtemps, elles ne participaient pas à la vie politique.83

## 7.2 La représentation gouvernementale

La position des femmes dans le gouvernement est très favorable pour les femmes françaises. Les statistiques de l'Union européenne, évaluant le bilan de parité, nous montrent que la France fait des efforts pour la parité homme femme, car elle occupe la deuxième place parmi 28 pays, avec la proportion de 47,6 % de femmes ministres.<sup>84</sup> Le gouvernement Valls est parfaitement paritaire, avec huit ministres hommes, huit ministres femmes, sept secrétaires d'État hommes et sept femmes. C'est aussi grâce à François Hollande qui a imposé la parité dès le premier gouvernement de Jean-Marc Ayrault.<sup>85</sup>

La parité est respectée avec huit femmes sur seize ministres. On peut alors trouver dans le gouvernement : ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; Garde des Sceaux, ministre de la Justice ; ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ; ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité ; ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique ; ministre de la Culture et de la Communication et ministre des Outre-Mer. Les femmes représentent donc 50 % des ministres, ce qui est vraiment un succès.<sup>86</sup>

Par contre, les gouvernements tchèques avaient plutôt tendance à être monocolores et les femmes y apparaissaient rarement. Dans le

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Ženy i nadále zůstávají po celém světě znevýhodněnou většinou [en ligne]. 2013 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://denikreferendum.cz/clanek/15129-zeny-i-nadale-zustavaji-po-celem-svete-znevyhodnenou-vetsinou.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Repères statistiques [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/reperes-statistiques-47/.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Les cartes de la parité hommes-femmes en politique française [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.slate.fr/france/86123/cartes-parite-hommes-femmes-politique-france.

gouvernement tchèque, le pourcentage des femmes est de 17,65 %. Dans les 13 gouvernements des années 1992 – 2015, on pouvait trouver 29 femmes qui occupaient des postes de ministres pendant au moins une part de la durée du mandat.<sup>87</sup> Dans le gouvernement actuel de Bohuslav Sobotka, il n'y a que deux femmes ministres : ministre du Travail et des Affaires sociales et ministre du Développement régional. Pour plus de détails concernant les femmes dans les gouvernements tchèques de 1992-2015, voir annexe 11.1.88

Il est aussi intéressant de comparer quels sont les portefeuilles ministériels qui sont confiés aux femmes. Il s'agit surtout des secteurs dits féminins comme la santé, les affaires sociales, la culture. Les secteurs comme la défense, les finances, les affaires étrangères, etc. sont attribués rarement aux femmes.

## 7.3 La représentation à l'Assemblée nationale et au Sénat

Même si la proportion des femmes députées est en net progrès par rapport aux années précédentes, la représentation des femmes à l'Assemblée générale et au Sénat progresse encore lentement.

Les femmes représentent 27 % à l'Assemblée (sur 577 membres de l'Assemblée, 155 sont des femmes). Mais on peut trouver des régions où la parité est encore plus visible, par exemple dans la région Midi-Pyrénées, 13 députés sur 28 sont des femmes. La situation est pire en lle-de-France où seulement 19 députés sur 91 sont des femmes.<sup>89</sup>

<sup>87</sup> *Ženy v českých vládách 1992 – 2015* [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://padesatprocent.ecn.cz/cz/zeny-v-politice/vlada-cr/zeny-ve-vladach.

88 Vláda České republiky [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.vlada.cz/cz/vlada/.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> La composition du gouvernement [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Les cartes de la parité hommes-femmes en politique française [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.slate.fr/france/86123/cartes-parite-hommes-femmes-politique-france.

En République tchèque, les femmes sont aussi sous-représentées au Parlement. Dans la Chambre des députés, on ne trouve que 20 % des femmes, ce qui veut dire qu'il y a seulement 40 femmes contre 160 hommes.<sup>90</sup>

Selon ces données, on peut constater que ce sont les femmes françaises qui ont de meilleures conditions comme les députés. Pour voir des statistiques des députés, voir annexe 11.2.

Encore moins nombreuses que les députées sont des sénatrices. Même si la situation des femmes en France est toujours meilleure à celle des femmes en République tchèque, la différence n'est pas si marquante. Sur les 348 membres du Sénat en France, il n'y a que 77 sénatrices, soit une proportion de 22 %.91

En ce qui concerne le Sénat de la République tchèque, parmi les 81 membres du Sénat, on compte seulement 15 sénatrices, elles représentent donc 18,5 % contre 81,5 % des sénateurs. Ce qui est positif, c'est que le nombre des sénatrices n'a pas changé pendant ces dernières années, alors la situation ne se détériore pas, par contre, il existe la possibilité de l'améliorer.<sup>92</sup>

# 7.4 La représentation des femmes au Parlement européen

Après les dernières élections au Parlement européen en 2014, on peut y trouver 751 députés dont 273 sont des femmes (36,4 %). Le nombre des femmes dépend aussi du pays, parce que le nombre d'élus est proportionnel à la taille de la population des pays. Après ces élections, la France fait mieux que la moyenne européenne, les femmes françaises

http://padesatprocent.cz/cz/zeny-v-politice/senat.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> V řídicích pozicích a politice je žen stále poskrovnu [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur: http://www.ceskatelevize.cz/ct24/domaci/303504-v-ridicich-pozicich-a-politice-je-zen-stale-poskrovnu/.

 <sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Les cartes de la parité hommes-femmes en politique française [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.slate.fr/france/86123/cartes-parite-hommes-femmes-politique-france.
 <sup>92</sup> Statistiky a analýzy – Senát [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur :

sont représentées avec 43,2 %. Les femmes tchèques ne représentent que 23,8 %.93 Mais l'année dernière, Věra Jourová est devenue nouvelle Commissaire européenne, chargée de la justice, des consommateurs et de l'égalité des genres. Pour comparer le nombre des femmes selon les pays au Parlement européen et l'évolution de la part des femmes au Parlement européen, voir les annexes 11.3 et 11.4. Dans l'annexe 11.5, on peut aussi observer la comparaison de la proportion des femmes et des hommes parmi les députés européens en 1979 et 2014.

La représentation des femmes au Parlement européen atteint presque le double de la moyenne mondiale des femmes élues dans les parlements nationaux<sup>94</sup>, ce qui est illustré par le graphique dans l'annexe 11.6.

Le bas nombre des femmes en tant que députées européennes est aussi dû à l'absence des électeurs pendant les élections. En 2014, la participation aux élections européennes était la plus basse. Seulement 42,54 % des Européens se sont rendus aux urnes.<sup>95</sup>

La France, où la participation était de 43 %,<sup>96</sup> se classe très légèrement au-dessus de cette moyenne, mais la République tchèque, avec le nombre de 19,5 % des électeurs, a vu son taux de participation aux élections chuter. Le record de non-participation a battu la Slovaquie, car 87 % des Slovaques n'ont pas voté lors de ces élections européennes.<sup>97</sup> Les données concernant le taux de participation dans les

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> <sup>93</sup> *La part des femmes au parlement européen* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1182.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> 94 La part des femmes au parlement européen [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1182.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Le taux de participation aux européennes n'a jamais été aussi bas [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.euractiv.fr/sections/elections-2014/le-taux-de-participation-aux-europeennes-na-jamais-ete-aussi-bas-307781.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Européennes: la participation finale en France estimée à 43% [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/25/europeennes-le-vote-a-commence-dans-certains-pays\_4425347\_4350146.html.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> *Nejhorší účast v eurovoľbách: první Slovensko, hned za ním Česko* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lidovky.cz/nejhorsi-ucast-v-eurovoľbach-cesko-a-slovensko-prumer-jepod-50-procent-1zr-/zpravy-domov.aspx?c=A140525\_224813\_ln\_domov\_sm.

autres pays membres l'Union européenne peuvent être trouvées dans l'annexe 11.7.

#### 7.5 Le Premier ministre ou le Président ?

Dans l'histoire, tchèque ou française, la fonction présidentielle n'a pas encore été exercée par une femme. Même si les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, on ne les trouve pas dans les positions les plus hautes de la République. Seulement une femme dans l'histoire française était Premier ministre : Édith Cresson, Première ministre de François Mitterrand dans les années 1991-1992. C'est la première fois que la France reconnaît au sommet de l'État, l'égalité des sexes. Mais les Tchèques attendent encore leur première femme au poste de Premier ministre.

Dans les deux pays, il existe une élection présidentielle directe, ce qui signifie que ce sont les habitants qui votent leur Président de la République. Pendant l'élection présidentielle en 2007, on pouvait observer que la première femme française, Ségolène Royal, a accédé au second tour. Elle a été battue par Nicolas Sarkozy, mais c'était déjà un succès qu'une femme était si proche de devenir la Présidente de la République. En 2012, Marine Le Pen s'est placée en troisième position.99

En 2013, les Tchèques ont élu, pour la première fois dans leur histoire, leur Président de la République au suffrage universel direct. À la liste des candidats, on a pu observer le nombre assez important de femmes souhaitant devenir présidentes de la République : la présidente du parti Suverenita Jana Bobošíková, l'eurodéputée Zuzana Roithová et Táňa Fischerová, actrice et ancienne députée. Mais elles n'avaient

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> LESUEUR, Véronique ; MARNY, Dominique. Un siècle des femmes. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, p. 84-85.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Élections présidentielles sous la Cinquième République [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur: http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\_pr%C3%A9sidentielles\_sous\_la\_Cinqui%C3%A8me\_R%C 3%A9publique#.C3.89lection\_pr.C3.A9sidentielle\_de\_2012.

presque pas de chance, elles ont recueilli 5 % ou moins et ne se sont pas qualifiées pour le second tour. 100 Cela nous montre que les femmes tchèques veulent être présentes dans la politique, mais les gens préfèrent toujours les hommes aux femmes.

On peut alors constater qu'il n'est pas important dans quelle année les femmes ont obtenu leur droit de vote. Les femmes françaises sont mieux représentées dans la vie politique en France. C'est aussi grâce au respect de la France en ce qui concerne les lois sur la parité. Malheureusement, la République tchèque ignore ces lois et reste coincée sur le système ancien où les femmes et la politique n'allaient pas ensemble, ce qui nous prouve même le manque des femmes dans le gouvernement. On peut seulement espérer que les Tchèques vont s'inspirer du modèle français.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Statistiky a analýzy – Prezidentské volby [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur http://padesatprocent.cz/cz/zeny-v-politice/prezidentske-volby.

#### 8 CONCLUSION

Le présent mémoire porte sur le thème « La place des femmes françaises dans le monde du travail ». Son but consiste à retracer et à décrire la situation des femmes françaises sur le marché du travail et son évolution ainsi qu'à comparer leur situation avec celle des femmes en République tchèque, notamment dans le domaine politique.

Après avoir étudié la problématique des inégalités professionnelles entre hommes et femmes et d'autres problèmes de parité, on est arrivé aux conclusions suivantes :

- Les femmes se sont longtemps battues pour leur droit et comme elles ont réussi à avoir leur droit d'étudier, droit de vote et droit de congé de maternité, elles vont sûrement arriver à l'égalité au travail. On peut voir que pendant ce dernier siècle, la situation s'est beaucoup améliorée et cela continue toujours.
- La société a contribué à supprimer les préjugés et stéréotypes sur les femmes selon lesquels les femmes devraient rester au foyer pour s'occuper des enfants et de la maison pendant que les hommes travaillent et a donné aux femmes la chance d'accéder aux emplois qui, autrefois, étaient exclusivement réservés aux hommes.
- Grâce aux organisations comme l'Union européenne et leurs lois, la parité des hommes et des femmes est de plus en plus possible, car l'égalité entre les deux sexes est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. Elle remonte à 1957, où le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale a été intégré au traité de Rome. Dès lors, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est nettement réduit. Au cours des dernières décennies, l'Union européenne a réalisé d'autres importantes avancées parmi lesquelles on peut noter des

progrès en termes d'éducation et de formation et l'augmentation du nombre des femmes sur le marché du travail.

- Même si les Françaises ont obtenu le droit de vote bien plus longtemps que les femmes dans les autres pays européens, y compris les femmes tchèques, la France est aujourd'hui plus loin que la République tchèque concernant la parité des femmes et des hommes. Plusieurs textes y ont été adoptés pour favoriser la place des femmes dans la vie sociale et politique.

En conclusion, on peut dire que la France a déjà fait un grand progrès dans la question des droits des femmes et de leur position dans la société. Mais, il faut aussi constater que, malgré les réformes et d'évidents progrès, la disparité entre les deux sexes reste encore une réalité. Il ressort de ce mémoire que les femmes sont toujours sous-représentées aux postes à responsabilités et elles restent aussi minoritaires parmi les élus. Même la France est donc loin d'atteindre l'égalité, il reste encore beaucoup de choses à améliorer. Maintenant, il faut aller plus loin.

#### 9 BIBLIOGRAPHIE

## 9.1 Monographies consultées

- [1] BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Troisième édition. Paris : Découverte, 2008, 121 pages, ISBN 978-270-7156-587.
- [2] LESUEUR, Véronique et Dominique MARNY. *Un siècle des femmes*. Paris : Le Pré aux Clercs, 1999, 141 pages, ISBN 2-84228-056-3.
- [3] MARUANI, Margaret. *Travail et emploi des femmes*. 4a. éd. Paris : La Découverte, 2011, 126 pages, ISBN 978-270-7167-804.
- [4] MÉDA, Dominique. Le temps des femmes: Pour un nouveau partage des rôles. Édition revue. Paris : Flammarion, 2008, 233 pages, ISBN 978-208-1212-985.

## 9.2 Sources électroniques

- [5] Carrière : les femmes et le plafond de verre [en ligne]. 2009 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\_id=17876&page=0 ctantana/octana21/octana21\_carriere.htm
- [6] DELMAS, Jean-Christophe. La place des femmes dans la vie politique et sociale en France au XXe siècle [en ligne]. [consulté le 15 février 2015]. Disponible sur : http://www.lyceedadultes.fr/sitepedagogique/documents/HG/HG1S/1S\_H24\_T5\_Q2\_C3\_La\_place\_des\_femmes\_dans\_la\_vie\_politique\_et\_sociale\_en\_France.pdf.
- [7] Élections présidentielles sous la Cinquième République [en ligne].
  2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur :
  http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\_pr%C3%A9sidentielles

- \_sous\_la\_Cinqui%C3%A8me\_R%C3%A9publique#.C3.89lection\_p r.C3.A9sidentielle\_de\_2012.
- [8] Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne [en ligne]. 2014 [consulté le 10 avril 2015]. Disponible sur: http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/gender\_pay\_gap/140319\_gpg\_fr.pdf.
- [9] Équilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes dirigeants des entreprises [en ligne]. 2015 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://ec.europa.eu/justice/genderequality/files/womenonboards/wob-factsheet\_2015-01\_fr.pdf.
- [10] Européennes: la participation finale en France estimée à 43% [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/25/europeennes-le-vote-a-commence-dans-certains-pays\_4425347\_4350146.html.
- [11] Femmes et carrières : la question du plafond de verre, Revue française de gestion, 2004/4 no 151, p. 117-127. DOI : 10.3166/rfg.151.117-128.
- [12] Hommes femmes : à travail égal, salaire inégal [en ligne]. 2014 [consulté le 13 avril 2015]. Disponible sur : http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140407.OBS2886/homm es-femmes-a-travail-egal-salaire-inegal.html.
- [13] La composition du gouvernement [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement.
- [14] La part des femmes au parlement européen [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1182.

- [15] La représentation des femmes à l'Assemblée et au Sénat[en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?article59
- [16] Les cartes de la parité hommes-femmes en politique française [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.slate.fr/france/86123/cartes-parite-hommes-femmes-politique-france.
- [17] Le Droit au savoir [en ligne]. 2010 [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/datecles\_4.pdf.
- [18] Les femmes au parlement européen [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2014/0001/P7 \_PUB%282014%290001\_FR.pdf.
- [19] L'inégalité entre les femmes et les hommes dans la haute fonction publique : du constat aux moyens d'y remédier [en ligne].

  2011 [consulté le 7 avril 2015].

  Disponible sur: http://pmp.revues.org/4149.
- [20] Le nombre de femmes dans les postes d'encadrement a augmenté en 20 ans, selon l'OIT [en ligne]. 2015 [consulté le 7 avril 2015]. Disponible sur : http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=34045#.VSVG puHQWxw.
- [21] Nejhorší účast v eurovolbách: první Slovensko, hned za ním Česko [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lidovky.cz/nejhorsi-ucast-v-eurovolbach-cesko-a-slovensko-prumer-je-pod-50-procent-1zr-/zpravy-domov.aspx?c=A140525\_224813\_ln\_domov\_sm.

- [22] Observatoire Skema de la féminisation des entreprises
  [en ligne]. 2012 [consulté le 5 avril 2015].

  Disponible sur : http://www.skema-bs.fr/faculte-recherche/documents/observatoire-skema-de-la-feminisation-des-entreprises2012-ferrary.pdf
- [23] Réduire les inégalités salariales entre femmes et hommes [en ligne]. 2015 [consulté le 15 avril 2015]. Disponible sur : http://www.cae-eco.fr/Reduire-les-inegalites-salariales-entre-femmes-et-hommes.html.
- [24] Repères statistiques [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.haut-conseilegalite.gouv.fr/parite/reperes-statistiques-47/.
- [25] Salaires des cadres: les inégalités homme-femme progressent avec l'âge [en ligne]. 2015 [consulté le 13 avril 2015].

  Disponible sur : http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/salaire-des-cadres-les-inegalites-homme-femme-progressent-avec-l-age\_1657540.html.
- [26] SCHRECK, Nicolas. *Histoire de la scolarisation en France*[en ligne]. 2012 [consulté le 18 février 2015].

  Disponible sur: http://www.crdpstrasbourg.fr/data/histoire/education\_reichsland/histoire.php?parent
  =13.
- [27] Statistiky a analýzy Prezidentské volby [en ligne].
  2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur :
  http://padesatprocent.cz/cz/zeny-v-politice/prezidentske-volby.
- [28] Statistiky a analýzy Senát [en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://padesatprocent.cz/cz/zeny-v-politice/senat.

- [29] Taux d'emploi des femmes et des hommes dans l'UE. [en ligne]. 2014 [consulté le 4 avril 2015]. Disponible sur : http://www.touteleurope.eu/actualite/taux-d-emploi-des-femmes-et-des-hommes-dans-l-ue.htmlD
- [30] Une répartition déséquilibrée des professions entre les hommes et les femmes [en ligne]. 2014 [consulté le 15 avril 2015].

  Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1048.
- [31] *Vie publique* [en ligne]. 2014 [consulté le 5 avril 2015]. Disponible sur : http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/textediscussion/projet-loi-pour-egalite-entre-femmes-hommes.html
- [32] Vláda České republiky [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.vlada.cz/cz/vlada/.
- [33] *V řídicích pozicích a politice je žen stále poskrovnu* [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.ceskatelevize.cz/ct24/domaci/303504-v-ridicich-pozicich-a-politice-je-zen-stale-poskrovnu/.
- [34] Wikipédia: *L'Encyclopédie libre* [en ligne]. [consulté le 18 février 2015]. Disponible sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/La\_Voix\_des\_Femmes
- [35] Ženy i nadále zůstávají po celém světě znevýhodněnou většinou [en ligne]. 2013 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://denikreferendum.cz/clanek/15129-zeny-i-nadale-zustavaji-po-celem-svete-znevyhodnenou-vetsinou.
- [36] *Ženy v českých vládách 1992 2015* [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://padesatprocent.ecn.cz/cz/zeny-v-politice/vlada-cr/zeny-ve-vladach.

#### 10 RESUME

## 10.1 Résumé en tchèque

Tématem bakalářské práce s názvem "Postavení francouzských žen na trhu práce" je problematika uplatnění žen na pracovním trhu ve Francii. Jejím cílem je přiblížit a popsat vývoj postavení žen ve francouzské společnosti v oblasti zaměstnání, politiky i vzdělávání.

Práce je rozdělena na část teoretickou a praktickou. Skládá se z úvodu, ve kterém dochází k představení hlavních cílů práce, seznámení s její strukturou a stručnému nastínění obsahu jednotlivých kapitol, dále z pěti teoretických kapitol, jedné praktické kapitoly a závěru. První kapitola se zabývá vývojem postavení francouzských žen v oblasti vzdělávání, mateřství a politiky. Druhá kapitola se soustředí na historii práce žen v 19., 20. a 21. století. Třetí kapitola se věnuje ženám a kariéře, jsou v ní nastíněny i příčiny nízkého zastoupení žen ve vedoucích funkcích. Čtvrtá kapitola se zabývá nerovnostmi v platech mužů a žen a jejich důvody. Pátá kapitola představuje nejčastější povolání žen. Poslední kapitola je praktickou částí, ve které dochází k porovnání postavení francouzských a českých žen v politice, včetně celkového zastoupení žen v Evropském parlamentu. Práce je ještě doplněna o seznam použité literatury, resumé v českém a francouzském jazyce a další dokumenty, hlavně grafy, které jsou součástí příloh.

Práce poukazuje na přetrvávající nerovnosti mezi muži a ženami nejen na trhu práce, ale ve všech oblastech života. Také zahrnuje řešení navrhovaná orgány Evropské unie, včetně jejích statistik a aktuálních informací.

### 10.2 Résumé en français

Le présent mémoire qui s'appelle « La place des femmes françaises dans le monde du travail » porte sur la question de la femme sur le marché du travail en France. Le but de ce travail est de retracer et de décrire l'évolution de la place des femmes dans la société française en matière d'emploi, de politique et même d'éducation.

Le mémoire est composé de la partie théorique et de la partie pratique. Outre l'introduction et la conclusion, le travail est réparti en cinq chapitres théoriques et un chapitre pratique. L'introduction sert à présenter les principaux objectifs de ce travail et sa structure, y compris un bref aperçu des différents chapitres. Le premier chapitre s'occupe de l'évolution de la place des femmes dans les trois sphères – l'éducation, politique et maternité. Le deuxième chapitre est consacré à l'histoire du travail des femmes aux XIXe, XXe et XXIe siècles. Le troisième chapitre est dédié aux femmes et leur carrière, y compris leur sous-représentation aux postes d'encadrement. Le quatrième chapitre s'intéresse aux inégalités salariales des hommes et des femmes et leur cause. Dans le cinquième chapitre sont présentés les nouveaux métiers des femmes. La partie pratique comprend une étude comparative de la place des femmes françaises et tchèques en politique, y compris la participation des femmes au Parlement européen. Le mémoire comporte aussi la bibliographie, le résumé en tchèque et celui en français et des documents, surtout des graphiques, qui sont mis en annexes.

Le mémoire révèle la persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes non seulement dans le monde du travail, mais aussi dans les différentes sphères de la vie sociale et politique. Il comporte également les solutions proposées par les organes de l'Union européenne, y compris ses statistiques et les dernières informations.

# 11 ANNEXES

# 11.1 Les femmes dans les gouvernements tchèques 1992-2015

	od	do	celkový počet členů/ek vlády	celkový počet žen za celé funkční období vlády	podíl žen za celé funkční období vlády	počet ministryň ve funkci po celé funkční období	ministryně jmenovitě
vláda Václava Klause I.	2.7.1992	4.7.1996	25	0	0,0 %	-	_
vláda Václava Klause II.	4.7.1996	2.1.1998	23	1	4,3 %	1	Parkanová (7. 1. 1997 - 2. 1. 1998)
úřednická vláda Josefa Tošovského	2.1.1998	17.7.1998	18	2	11,1 %	2	Parkanová (2. 1. 1998 - 17. 7. 1998), Roithová (2. 1. 1998 - 17. 7. 1998)
vláda Miloše Zemana	22.7.1998	12.7.2002	27	0	0,0 %	-	-
vláda Vladimíra Špidly	15.7.2002	4.8.2004	21	2	9,5 %	1	Buzková (15. 7. 2002 - 4. 8. 2004), Součková (15. 7. 2002 - 14. 4. 2004)
vláda Stanislava Grosse	4.8.2004	25.4.2005	18	2	11,1 %	2	Buzková (4. 8. 2004 - 25. 4. 2005), Emmerová (4. 8. 2004 - 25. 4. 2005)
vláda Jiřího Paroubka	25.4.2005	4.9.2006	22	3	13,6 %	0	Bérová (25. 4. 2005 - 16. 8. 2006), Buzková (25. 4. 2005 - 16. 8. 2006), Emmerová (25. 4. 2005 - 12. 10. 2005)
vláda Mirka Topolánka I.	4.9.2006	9.1.2007	15	2	13,3 %	2	Vicenová (4. 9. 2006 - 9. 1. 2007), Kopicová (4. 9. 2006 - 9. 1. 2007)

vláda Mirka Topolánka II.	9.1.2007	26.3.2009	24	5	20,8 %	1	Parkanová (9. 1. 2007 - 26. 3. 2009), Filipiová (23. 1. 2009 - 26. 3. 2009), Kuchtová (9. 1. 2007 - 4. 10. 2007), Třeštíková (9. 1. 2007 – 26. 1. 2007), Stehlíková (9. 1. 2007 – 23. 1. 2009)
úřednická vláda Jana Fischera	8.5.2009	25.6.2010	21	4	19 %	3	Jurásková (8.5.2009 - 25.6.2010), Kopicová (8.5.2009 - 25.6.2010), Kovářová (8.5.2009 - 25.6.2010), Bízková (15.4.2010- 25.6.2010)
vláda Petra Nečase	13.7.2010	10.7.2013	29	3	10,3 %	0	Peake (30. 6. 2011 - 10. 7. 2013), Hanáková (20. 12. 2011 - 10. 7. 2013), Müllerová (16. 11. 2012 - 10. 7. 2013)
úřednická vláda Jiřího Rusnoka	10.7.2013	29.1.2014	15	1	6,7 %	1	Benešová (10. 7. 2013 - 29. 1. 2014)
vláda Bohuslava Sobotky	29.1.2014	dosud	20	4	20 %	1	Jourová (29. 1. 2014 - 3. 10. 2014), Válková (29. 1. 2014 - 1. 3. 2015), Marksová - Tominová (29. 1. 2014 - dosud), Šlechtová (8. 10. 2014 - dosud)

Source:  $\check{Z}eny$  v  $\check{c}esk\acute{y}ch$  vládách 1992 – 2015 [en ligne]. 2015 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://padesatprocent.ecn.cz/cz/zeny-v-politice/vlada-cr/zeny-ve-vladach.

# 11.2 La part des femmes françaises parmi les députés

Part des femmes parmi les députés Unité : %					
	Part des femmes candidates	Part des femmes parmi les élus			
1958	2,3	1,3			
1962	2,4	1,7			
1967	2,9	1,9			
1968	3,3	1,7			
1973	6,6	1,7			
1978	16,3	4			
1981	13,1	5,5			
1986	25,1	5,8			
1988	11,9	5,6			
1993	19,5	5,9			
1997	23,2	10,8			
2002	39,3	12,1			
2007	41,6	18,5			
2012	40,0	26,9			

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

Source: *La représentation des femmes à l'Assemblée et au Sénat*[en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?article59

# 11.3 La part des femmes au Parlement européen selon les pays

Part des femmes au Parlement européen Unité : %				
	2009-2014	2014-2019*		
Suède	55,6	55,0		
Finlande	61,5	53,9		
Danemark	46,2	46,2		
Autriche	41,2	44,4		
France	45,8	43,2		
Pays-Bas	48	42,3		
Espagne	36	40,7		
Italie	22,2	39,7		
Royaume-Uni	33,3	39,7		
Portugal	36,4	38,1		
Allemagne	37,4	36,5		
Roumanie	36,4	34,4		
Belgique	36,4	28,6		
République tchèque	18,2	23,8		
Grèce	31,8	23,8		
Bulgarie	41,2	23,5		
Slovaquie	38,5	23,1		
Hongrie	36,4	19,1		
Pologne	22	17,7		
Union européenne	35,1	36,4		
* Données provisoires.				
Source : Parlement europ	éen.			

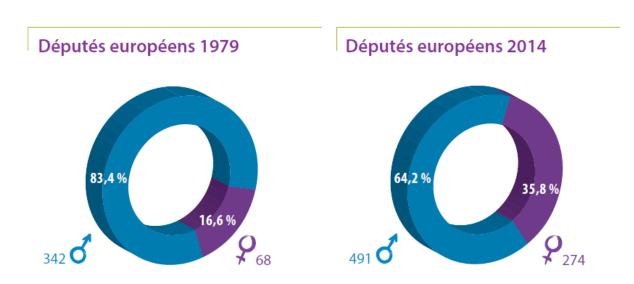
Source : *La part des femmes au parlement européen* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1182.

# 11.4 Évolution de la part des femmes au Parlement européen

Evolution de la part des femmes au Parlement européen Unité: %				
	Part des femmes			
1979-1984	16,6			
1984-1989	17,7			
1989-1994	19,3			
1994-1999	25,9			
1999-2004	30,3			
2004-2009	30,2			
2009-2014	35,1			
2014-2019*	36,4			
* Données provisoires.				
Source : Parlement européen				

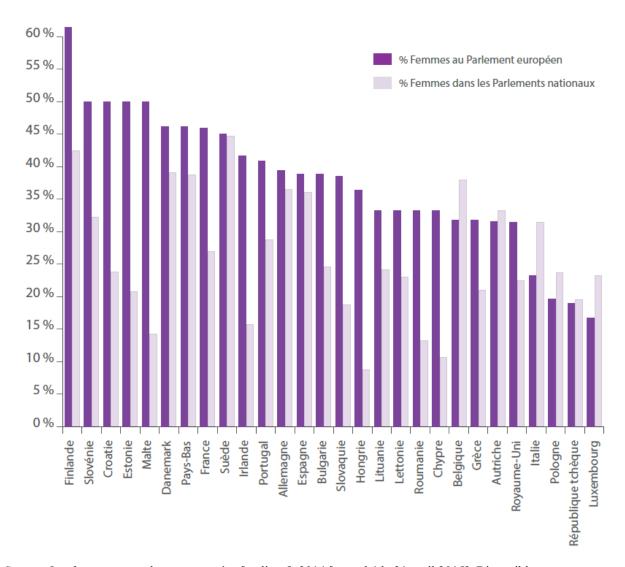
Source : *La part des femmes au parlement européen* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\_article=1182.

# 11.5 Proportion des hommes et des femmes au Parlement européen



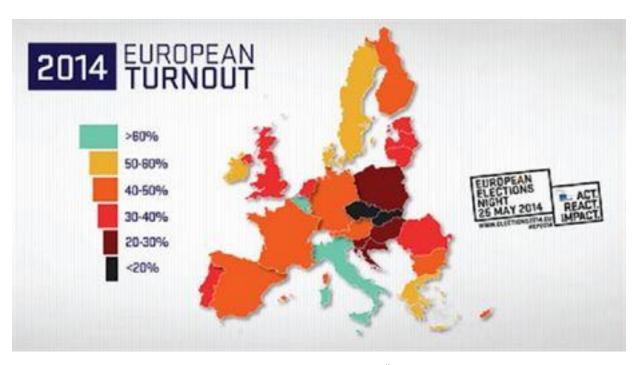
Source: *Les femmes au parlement européen* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2014/0001/P7\_PUB%282014%290001\_FR.pdf

# 11.6 % des femmes aux Parlements européen et nationaux



Source: *Les femmes au parlement européen* [en ligne]. 2014 [consulté le 21 avril 2015]. Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/RegData/publications/2014/0001/P7\_PUB%282014%290001\_FR.pdf

# 11.7 Participation aux élections européennes en 2014



Source: *Nejhorší účast v eurovolbách: první Slovensko, hned za ním Česko*[en ligne]. 2014 [consulté le 18 avril 2015]. Disponible sur : http://www.lidovky.cz/nejhorsi-ucast-v-eurovolbach-cesko-a-slovensko-prumer-je-pod-50-procent-1zr-/zpravy-domov.aspx?c=A140525\_224813\_ln\_domov\_sm.